

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 672

14 mars 2012

SOMMAIRE

AGP C1 S.à.r.l.	32255	Dana International Luxembourg S.à r.l. ..	32246
Albina Real Estate	32255	Eifel Holdings S.à r.l.	32252
Alpha Investor Services Management	32255	Fire Line Holding S.A.	32252
Alzinger S.A.	32244	Ilustre Prémio	32248
Arendt Services S.A.	32254	International Palladium Board	32245
Barrèspar S.A.	32247	LBREP II MC&S S.à r.l.	32253
Böhrs + Böhrs Invest S.A.	32248	Ophelia International Investments	32210
Bragance S.A.	32247	Residential Initiatives II S.à r.l.	32244
Brancanova Limited S.A.	32247	S&M 3 S.à r.l.	32244
B.R.P. S.A.	32251	S&M 4 S.à r.l.	32245
Canal House International Holding S.à r.l., SPF	32249	S&M 5 S.à r.l.	32245
Carla Immobilière S.à r.l.	32249	Soa People SA	32245
Celfra S.A.	32249	Socad Informatique S.à r.l.	32245
Centramat	32244	Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A.	32251
CIMC TGE Gasinvestments S.A.	32250	Société Immobilière du Kiem	32246
Cipriani International S.A.	32250	Tofri S.A.	32249
City-Image S.à.r.l.	32250	Tone S.A.	32246
C.Mex & Co. S.A.	32248	Trends Investments S.A.	32256
Cofilux Sàrl	32250	U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l.	32256
Cofilux Sàrl	32252	U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l.	32256
Cofival S.A.	32252	U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l.	32256
Cofival S.A.	32253	U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l.	32256
Cofival S.A.	32253	Unternehmensgruppe Theo Müller	32247
Compagnie d'Investissement des Alpes S.A.	32254		
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF	32254		

Ophelia International Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 167.313.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth day of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Sete Holdings S.à r.l. having its registered office at 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg the trade and companies register under number B 166.382;

here represented by Benoit Kelecom, lawyer, professionally residing in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 15 February 2012.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

1. Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé established as a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Ophelia International Investments" (the Company).

1.2 The Company will be governed by the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act), the act of 10 August 1915 on commercial companies, as it may be amended from time to time (the Companies Act) (provided that in case of conflicts between the Companies Act and the 2007 Act, the 2007 Act will prevail) as well as by these articles of association of the Company (the Articles).

1.3 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.4 Any reference to the shareholders (the Shareholders) in the Articles will be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) if and to the extent permitted by law. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the Shareholders (the General Meeting).

2.2 The Board will further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it will deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

2.3 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measure will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Art. 3. Duration.

3.1 The Company is formed for an unlimited duration, provided that the Company will however be automatically put into liquidation upon the termination of a Sub-fund if no further Sub-fund is active at this time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles.

4. Art. 4. Corporate objects.

4.1 The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in assets with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

4.2 The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose and may, in particular and without limitation:

(a) make investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company or other intermediary vehicles;

(b) borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, and other debt or equity instruments;

(c) advance, lend or deposit money or give credit to companies and undertakings;

(d) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the assets (present or future) of the Company or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any director, manager or other agent of the Company, or any company in which the Company or its parent company has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect Shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

to the fullest extent permitted under the 2007 Act.

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The capital of the Company will be represented by fully paid up shares (the Shares) together with any fully paid up premium units (the Premium Units) of no par value and will at any time be equal to the value of the net assets of the Company pursuant to article 12 of these Articles.

5.2 The capital (including any share premiums (the Premium)) must reach one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000) within twelve (12) months of the date on which the Company has been registered as a specialised investment fund (SIF) under the 2007 Act on the official list of Luxembourg SIFs, and thereafter may not be less than this amount.

5.3 The initial capital of the Company was of thirty one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty one (31) fully paid up Shares with no par value.

5.4 The Company has an umbrella structure and the Board will set up a separate portfolio of assets that represents a sub-fund as defined in article 71 of the 2007 Act (a Sub-fund), and that is formed for one or more Classes. Each Sub-fund will be invested in accordance with the investment objective and policy applicable to that Sub-fund. The investment objective, policy and other specific features of each Sub-fund are set forth in the offering memorandum of the Company drawn up in accordance with article 52 of the 2007 Act (the Memorandum). Each Sub-fund may have its own funding, Classes, investment policy, capital gains, expenses and losses, distribution policy or other specific features.

5.5 Within a Sub-fund, the Board may, at any time, decide to issue different classes of Shares, with or without Premium Units, (the Classes, each class being a Class) the assets of which will be commonly invested but subject to different rights as described in the Memorandum, to the extent authorised under the 2007 Act and the Companies Act, including, without limitation

- (a) different issuing features (including the issuing of any Premium);
- (b) different fees and expenses structure;
- (c) different distribution rights, and the Company may in particular decide that Shares pertaining to one or more Class
- (es) be entitled to receive incentive remuneration scheme in the form of carried interest or to receive preferred returns;
- (d) different servicing or other fees;
- (e) different types of targeted investors;
- (f) different transfer or ownership restrictions;
- (g) different reference currencies; and/or
- (h) such other features as may be determined by the Company from time to time and described in the Memorandum.

5.6 Each Sub-fund is treated as a separate entity and operates independently, each portfolio of assets being invested for the exclusive benefit of this Sub-fund. A purchase of Shares (together with any Premium Units) relating to one relevant Sub-fund does not give the holder of such Shares (together with any Premium Units) any rights with respect to any other Sub-fund.

5.7 A separate Net Asset Value per Share and, as the case may be, a Net Premium Value per Premium Unit, which may differ as a consequence of these variable factors, will be calculated for each Class in the manner described in article 12 of these Articles.

5.8 The Company may create additional Classes whose features may differ from the existing Classes and additional Sub-funds whose investment objectives may differ from those of the Sub-funds then existing. Upon creation of new Sub-funds or Classes, the Memorandum will be updated, if necessary.

5.9 The Company is one single legal entity. However, in accordance with article 71(5) of the 2007 Act, the rights of the Shareholder and creditors relating to a Sub-fund or arising from the setting-up, operation and liquidation of a Sub-fund are limited to the assets of that Sub-fund. The assets of a Sub-fund are exclusively dedicated to the satisfaction of the rights of the Shareholders relating to that Sub-fund and the rights of those creditors whose claims have arisen in connection with the setting-up, operation and liquidation of that Sub-fund, and there will be no cross liability between Sub-funds, in derogation of article 2093 of the Luxembourg Civil Code.

5.10 At the expiration of the duration of a Sub-fund, the Company will redeem all the shares in the Classes of that Sub-fund, in accordance with article 28, irrespective of the provisions of article 8 of the Articles.

5.11 The Board may create each Sub-fund for an unlimited or limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiration of the initial period of time, extend the duration of that Sub-fund one or more times, subject to the relevant provisions of the Memorandum. The Memorandum will indicate whether a Sub-fund is incorporated for an

unlimited period of time or, alternatively, its duration and, if applicable, any extension of its duration and the terms and conditions for such extension.

5.12 For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class will, if not already denominated in euro, be converted into euro. The capital of the Company equals the total of the net assets of all the Classes of all Sub-funds.

6. Art. 6. Form of shares.

6.1 The Shares (and any Premium Units) will be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form. Shares (and any Premium Units) are issued without per value and must be fully paid upon issue. Shares (and any Premium Units) are not represented by certificates.

6.2 All issued registered Shares (and Premium Units as defined in article 6.9 below) shall be registered in the register of Shareholders (the Register). The Register is kept at the registered office by the Company. It will be available for inspection by any Shareholder at the registered office. The Register shall contain the name of each owner of registered Shares (and Premium Units), his/her/its residence or domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares (and Premium Units) held by him/her/it, the amount paid up on each Share (and Premium Units), and any Transfer (as defined in article 10 below) and the dates of such Transfers. The ownership of the Shares (and Premium Units) will be established by the entry in this Register.

6.3 Each investor shall provide the Company with an address, fax number and email address to which all notices and announcements may be sent. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by way of a written notification sent to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

6.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Board may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered into the Register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by the Shareholder.

6.5 The Company will recognise only one holder per Share (and only one holder per Premium Unit). In case a Share is held by more than one person, the Board has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

6.6 Subject to the provisions of article 10, the Transfer of Shares (and Premium Units) may be effected by a written declaration of Transfer entered in the Register, such declaration of Transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. The Board may also accept as evidence of Transfer other instruments of Transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

6.7 Payments of distributions, if any, will be made to Shareholders, in respect of registered Shares (and Premium Units) at their addresses indicated in the Register in the manner prescribed by the Company from time to time.

6.8 Fractional Shares (and fractional Premium Units) will be issued to the nearest thousandth of a Share (of a Premium Unit). Fractional Shares will not be entitled to vote (except where their number is so that they represent a whole Share, in which case they confer a voting right) but will be entitled to a participation in the net results and in the proceeds of liquidation attributable to the relevant Class on a pro rata basis.

6.9 Shares may be issued with a Premium to be determined by the Board and to be described in the Memorandum. Each Premium is represented by a number of premium units (the Premium Units) determined in the Memorandum and the subscription agreement. Premium Units do not embed a voting right at any General Meeting. Premium Unit(s) can not be separated from the Ordinary Share(s) whose issuing triggered the issuing of the Premium Unit(s).

6.10 The Company may also decided to issue profit shares (parts bénéficiaires) in accordance with the Companies Act. A profit share does not entitle his/her/its owner to a voting right at the General Meeting.

7. Art. 7. Issue of shares.

7.1 The Board is authorised, without limitation, to issue an unlimited number of fully paid up Shares and Premium Units at any time without reserving a preferential right to subscribe for the Shares and Premium Units to be issued for the existing Shareholders.

7.2 Shares (and Premium Units) are exclusively reserved for subscription by well-informed investors within the meaning of article 2 of the 2007 Act (Well-Informed Investors).

7.3 Any conditions to which the issue of Shares (and Premium Units) may be submitted will be detailed in the Memorandum provided that the Board may, without limitation:

(a) impose restrictions on the frequency at which shares of a certain Class are issued (and, in particular, decide that shares of a particular Class will only be issued during one or more offering periods or at such other intervals as provided for in the Memorandum);

(b) decide that Shares (and Premium Units) of a relevant Sub-fund or Class will only be issued to persons or entities that have entered into a subscription agreement under which the subscriber undertakes inter alia to subscribe for Shares (and Premium Units), during a specified period, up to a certain amount;

(c) impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and fix a minimum subscription amount, minimum subsequent subscription amount, and/or a minimum commitment or holding amount;

(d) determine any default provisions on non or late payment for Shares (and Premium Units) or restrictions on ownership in relation to the Shares (and Premium Units);

(e) in respect of any one given Sub-fund and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge;

(f) restrict the ownership of shares of a relevant Class to certain type of persons or entities;

(g) decide that payments for subscriptions to Shares (and Premium Units) will be made in whole or in part on one or more dealing dates, closings or draw down dates at which the commitment of the investor will be called against issue of Shares (and Premium Units) of the relevant Sub-fund and Class.

7.4 Shares and Premium Units in Sub-funds will be issued at the subscription price calculated in the manner and at such frequency as determined for each Sub-fund (and, as the case may be, each Class) in the Memorandum.

7.5 A process determined by the Board and described in the Memorandum will govern the chronology of the issue of Shares and Premium Units.

7.6 The Board may confer the authority upon any of its members, any managing director, officer or other duly authorised representative to accept subscription applications, to receive payments for newly issued Shares (and Premium Units) and to deliver these Shares (and Premium Units).

7.7 The Company may, in its absolute discretion, accept or reject, in whole or in part, any request for subscription for Shares (and Premium Units).

7.8 The Company may agree to issue Shares (and Premium Units) as consideration for a contribution in kind of assets, in accordance with Luxembourg law, in particular in accordance with the obligation to deliver a valuation report from an auditor (réviseur d'entreprises agréé), and provided that such assets are in accordance with the investment objectives and policies of the relevant Sub-fund. All costs related to the contribution in kind are borne by the Shareholder acquiring shares in this manner.

8. Art. 8. Redemptions of shares.

Redemption right of Shareholders

8.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, any Shareholder may request redemption of all or part of his/her/its Shares (together with any Premium Units) from the Company, pursuant to the conditions and procedures set forth by the Board in the Memorandum and within the limits provided by law and these Articles.

8.2 Subject to the provisions of articles 12 and 13 of these Articles, the redemption price per Share (and per Premium Units) will be paid within a period determined by the Board and disclosed in the Memorandum, provided that any transfer documents have been received by the Company.

8.3 Unless otherwise provided for in the Memorandum, the redemption price per Share (and per Premium Units) of a particular Class of a Sub-fund corresponds to the Net Asset Value per Share (respectively to the Net Premium Value per Premium Units) of the respective Class less any redemption fee, if applicable. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which it is to be paid, as determined by the Board.

8.4 A process determined by the Board and described in the Memorandum will govern the chronology of the redemption of Shares (and Premium Units).

8.5 If as a result of a redemption application, the number or the value of the Shares (and Premium Units) held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat such an application as an application for redemption of all of that Shareholder's Shares (and Premium Units) in the given Class.

8.6 If, in addition, on a Valuation Date (as defined in article 12.1 below) or at some time during a Valuation Date, redemption applications as defined in this article and conversion applications as defined in article 9 of these Articles exceed a certain level set by the Board in relation to the Shares (and Premium Units) of a given Class, the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and/or conversion applications for a certain time period and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

8.7 The Company may discretionarily decide to, at the request of a Shareholder, satisfy (all or part of) the payment of the redemption price owed to any Shareholder in specie by allocating assets to the Shareholder from the portfolio set up in connection with the Class(es) equal in value to the value of the shares to be redeemed (calculated in the manner described in article 12) as of the Valuation Date or the time of valuation when the redemption price is calculated if the Company determines that such a transaction would not be detrimental to the best interests of the remaining Shareholders of the relevant Sub-fund. The nature and type of assets to be transferred in such case will be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders in the given Class or Classes, as the case may be. Such a Shareholder may incur brokerage and/or local tax charges on any transfer or sale of securities so received in satisfaction of redemption. The valuation used will be confirmed by a special report of the independent auditor of the Company. The costs of any such transfers are borne by the transferee.

8.8 All redeemed Shares (and Premium Units) will be cancelled.

8.9 All applications for redemption of Shares (and Premium Units) are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value (and of the Net Premium Value) has been suspended or when redemption has been suspended as provided for in this article.

Compulsory redemptions

8.10 Shares (together with any Premium Units) may be redeemed at the initiative of the Company in accordance with, and in the circumstances set out under, this article. The Company may in particular decide to:

(a) redeem Shares (together with any Premium Units) of any Class and Sub-fund, on a pro rata basis among Shareholders in order to distribute proceeds generated by an investment through returns or its disposal on a pro rata basis among Shareholders, subject to compliance with the relevant distribution scheme (and, as the case may be, reinvestment rights) as provided for each Sub-fund in the Memorandum, if any;

(b) carry out a compulsory redemption of Shares (together with any Premium Units):

- held by a Restricted Person as defined in, and in accordance with the provisions of article 11.1 of these Articles;
- in case of liquidation or merger of Sub-funds or Classes, in accordance with the provisions of article 28 of these Articles;
- held by a Shareholder who fails to make, within a specified period of time determined by the Company, any required contributions or certain other payments to the relevant Sub-fund (including the payment of any interest amount or charge due in case of default), in accordance with the terms of its subscription documents to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of the Memorandum; and
- in all other circumstances, in accordance with the terms and conditions set out in the subscription documents, Memorandum and these Articles.

9. Art. 9. Conversion of shares.

9.1 Unless otherwise provided for in the Memorandum, a Shareholder may convert Shares (together with any Premium Units) of a particular Class of a Sub-fund held in whole or in part into Shares (together with any Premium Units) of the corresponding Class of another Sub-fund; conversions from Shares (together with any Premium Units) of one Class of a Sub-fund to Shares (together with any Premium Units) of another Class of either the same or a different Sub-fund are also permitted, except otherwise decided by the Board.

9.2 The Board may make the conversion of Shares (together with any Premium Units) dependent upon additional conditions, as set forth in the Memorandum.

9.3 A conversion application will be considered as an application to redeem the Shares (together with any Premium Units) held by the Shareholder and as an application for the simultaneous acquisition (subscription) of the shares (together with any Premium Units) to be subscribed. The conversion ratio will be calculated on the basis of the Net Asset Value per Share (respectively on the Net Premium Value per Premium Unit) of the respective Class; a conversion fee may be incurred. Additional fees may be incurred if distributors and paying agents are involved in a transaction. The prices of the conversion may be rounded up or down to the nearest unit of the currency in which they are to be paid, as determined by the Board. The Board may determine that balances of less than a reasonable amount to be set by the Board, resulting from conversions will not be paid out to Shareholders.

9.4 As a rule, both the redemption and the subscription parts of the conversion application should be calculated on the basis of the values prevailing on one and the same Valuation Date. If there are different order acceptance deadlines for the Sub-funds in question, the calculation may deviate from this, in particular depending on the sales channel. In particular either:

(a) the sales part may be calculated in accordance with the general rules on the redemption of shares (which may be older than the general rules on the issue of shares), while the purchase part would be calculated in accordance with the general (newer) rules on the issue of shares; or

(b) the sales part is not calculated until a time later in relation to the general rules on share redemption together with the purchase part calculated in accordance with the newer (in relation to the sales part) rules on the issue of shares.

9.5 Conversions may only be effected if, at the time, both the redemption of the Shares (together with any Premium Units) to be converted and the issue of the Shares (together with any Premium Units) to be acquired are simultaneously

possible; there will be no partial execution of the application unless the possibility of issuing the Shares (together with any Premium Units) to be subscribed ceases after the Shares (together with any Premium Units) to be converted have been redeemed.

9.6 Subject to any currency conversion (if applicable) the proceeds resulting from the redemption of the original Shares (together with any Premium Units) will be applied immediately as the subscription monies for the Shares (together with any Premium Units) in the new Class into which the original Shares (together with any Premium Units) are converted.

9.7 All applications for the conversion of Shares (together with any Premium Units) are irrevocable, except - in each case for the duration of the suspension - in accordance with article 13 of these Articles, when the calculation of the Net Asset Value of the Shares (respectively the calculation of the Net Premium Value of the Premium Units) to be redeemed has been suspended or when redemption of the Shares (together with any Premium Units) to be redeemed has been suspended as provided for in article 8 of these Articles. If the calculation of the Net Asset Value of the Shares (respectively the calculation of the Net Premium Value of the Premium Units) to be subscribed is suspended after the Shares (together with any Premium Units) to be converted have already been redeemed, only the subscription part of the conversion application can be revoked during this suspension.

9.8 If, in addition, on a Valuation Date or at some time during a Valuation Date redemption applications as defined in article 8 of these Articles and conversion applications as defined in this article exceed a certain level set by the Board in relation to the Shares issued in the Class (together with any Premium Units), the Board may resolve to reduce proportionally part or all of the redemption and conversion applications for a certain period of time and in the manner deemed necessary by the Board, in the best interest of the Company. The portion of the non-proceeded redemptions will then be proceeded by priority on the Valuation Date following this period, these redemption and conversion applications will be given priority and dealt with ahead of other applications (but subject always to the foregoing limit).

9.9 If as a result of a conversion application, the number or the value of the Shares (and of the Premium Units) held by any Shareholder in any Class falls below the minimum number or value that is then - if the rights provided for in this sentence are to be applicable - determined by the Board in the Memorandum, the Company may decide to treat the purchase part of the conversion application as a request for redemption for all of the Shareholder's Shares (together with any Premium Units) in the given Class; the subscription part of the conversion application remains unaffected by any additional redemption of Shares (and any Premium Units).

9.10 Shares (and Premium Units) that are converted to Shares (and Premium Units) of another Class will be cancelled.

10. Art. 10. Transfer of shares.

10.1 A Shareholder may only assign, transfer, or otherwise dispose of, grant a participation in, pledge, hypothecate or otherwise encumber its Shares and any Premium Units (each such transaction, a Transfer) subject to the provisions of this article 10 and the terms of the Memorandum. Off-Exchange Transfers means any Transfer to the exclusion of any trade or sale of the Shares and the Premium Units by a Shareholder which is made through a regulated market or multilateral trading facility (an On-Exchange Sale).

Off-Exchange Transfer

10.2 No Off-Exchange Transfer of all or any part of any Shareholder's shares in any Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), will be valid or effective if:

(a) the Off-Exchange Transfer would result in a violation of any law or regulation of Luxembourg or any other jurisdiction (including, without limitation, the U.S. Securities Act, any securities laws of the individual states of the United States, or ERISA) or subject the Company or any Sub-fund to any other adverse tax, legal or regulatory consequences as determined by the Company;

(b) the Off-Exchange Transfer would result in a violation of any term or condition of these Articles or of the Memorandum; or

(c) the Off-Exchange Transfer would result in the Company (or any Sub-fund) being required to register as an investment company under the U.S. Investment Company Act.

10.3 It will be a condition of any Off-Exchange Transfer that:

(a) the Board approves such Off-Exchange Transfer in its sole discretion;

(b) the transferee represents in a form acceptable to the Company that such transferee is not a Restricted Person and that the proposed Transfer itself does not violate any laws or regulations (including, without limitation, any securities laws) applicable to it;

(c) the transferee produces acceptable evidence that it is not a Restricted Person including evidence that he is a Well-Informed Investor.

10.4 Additional restrictions on Off-Exchange Transfer may be set out in the Memorandum in respect of (a) particular Sub-fund(s) in which case no Off-Exchange Transfer of all or any part of any Shareholder's Shares and any Premium Units in the relevant Sub-fund, whether direct or indirect, voluntary or involuntary (including, without limitation, to an affiliate or by operation of law), will be valid or effective if any of these additional restrictions on Off-Exchange Transfer is not complied with.

On-Exchange Sale

10.5 No restrictions will apply to any On-Exchange Sale, provided that Shares and any Premium Units which are transferred to, or purchased by persons who do not fulfil the eligibility criteria in respect of the relevant Class of any Sub-fund as set out in the Memorandum or who qualify as Restricted Persons may, inter alia, be subject to compulsory redemption by the Company pursuant to article 8 of these Articles.

11. Art. 11. Ownership restrictions.

Restricted Persons

11.1 The Company may restrict or prevent the ownership of Shares (and any Premium Units) by any person if:

(a) in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company or any of its Sub-funds (because, for example but without limitation, such holding may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg law or other law); or

(b) in the opinion of the Company such holding may result (either individually or in conjunction with other investors in the same circumstances) in:

(i) the Company, a Sub-fund or an intermediary vehicle incurring any liability for any taxation whenever created or imposed and whether in Luxembourg, or elsewhere or suffering pecuniary disadvantages which the same might not otherwise incur or suffer;

(ii) the Company or a Sub-fund being subject to the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended; or

(iii) the Company or a Sub-fund being required to register its Shares (and, as the case may be, any Premium Units) under the laws of any jurisdiction other than Luxembourg (including, without limitation, the U.S. Securities Act or the U.S. Investment Company Act);

(c) in the opinion of the Company such holding may result in a breach of any law or regulation applicable to the relevant individual or legal entity itself, the Company or any Sub-fund, whether Luxembourg law or any other law (including anti-money laundering and terrorism financing laws and regulations);

(d) as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages or other financial disadvantages that it would not have otherwise incurred;

(such persons are to be determined by the Company and are defined herein as Restricted Persons). A person that does not qualify as Well-Informed Investor will be regarded as a Restricted Person.

11.2 For such purposes the Board may:

(a) decline to issue any Share (and any Premium Units) and decline to register any Transfer (other than an On-Exchange Sale), where such registration or Transfer would result in legal or beneficial ownership of such Share(s) and any Premium Unit(s) by a Restricted Person; and

(b) at any time require any person whose name is entered in the Register or who/which seeks to register a Transfer in the Register to deliver to the Company, any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares and Premium Units rests with a Restricted Person, or whether such registration will result in beneficial ownership of such Shares and Premium Units by a Restricted Person.

11.3 If it appears that an investor of the Company is a Restricted Person, the Company will be entitled to, in its absolute discretion:

(a) decline to accept the vote of the Restricted Person at the General Meeting; and/or

(b) retain all dividends paid or other sums distributed with regard to the Shares held by the Restricted Person; and/or

(c) instruct the Restricted Person to sell his/her/its Shares (together with any Premium Units) to any Well-Informed Investor approved by the Board and to demonstrate to the Board that this sale was made within ten (10) Luxembourg bank business days of the sending of the relevant notice, subject each time to the applicable restrictions on Transfer; and/or

(d) carry out a compulsory redemption of all Shares (together with any Premium Units) held by the Restricted Person at a price based on the latest calculated Net Asset Value (and the latest Net Premium Value), less a penalty fee as set out in the Memorandum.

11.4 The exercise of the powers by the Company in accordance with this article may in no way be called into question or declared invalid on the grounds that the ownership of shares was not sufficiently proven or that the actual ownership of shares did not correspond to the assumptions made by the Company on the date of the purchase notification, provided that the Company exercised the abovenamed powers in good faith.

12. Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.

12.1 The Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund have a net asset value (the Net Asset Value or NAV) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each valuation date as is stipulated in the Memorandum in respect of each Sub-fund and Class (a Valuation Date).

12.2 If Premium Units are issued, the Company, each Sub-fund and each Class in a Sub-fund will also have a net premium value (the Net Premium Value) determined in accordance with Luxembourg law and these Articles as of each Valuation Date as is stipulated in the Memorandum in respect of each Sub-fund and Class. The Net Premium Value will be calculated, determined, suspended or released in the same manner as the Net Asset Value.

12.3 The reference currency of the Company is the euro (EUR).

12.4 Calculation of the Net Asset Value (and, as the case may be of the Net Premium Value):

(a) The administrative agent of the Company (the Administrative Agent) will under the supervision of the Company compute the Net Asset Value (and the Net Premium Value) per Class in the relevant Sub-fund as follows: each Class participates in the Sub-fund according to the portfolio and distribution entitlements attributable to each such Class. The value of the total portfolio and distribution entitlements attributed to a particular Class of a particular Sub-fund on a given Valuation Date adjusted with the liabilities relating to that Class on that Valuation Date represents the total Net Asset Value (and the Net Premium Value) attributable to that Class of that Sub-fund on that Valuation Date. The assets of each Class will be commonly invested within a Sub-fund but subject to different fee structures, distribution, marketing targets, currency or other specific features as it is stipulated in the Memorandum. A separate Net Asset Value per Share (and Net Premium Value per Premium Unit), which may differ as consequence of these variable factors, will be calculated for each Class as follows: the Net Asset Value (and the Net Premium Value) of that Class of that Sub-fund on that Valuation Date divided by the total number of Shares (and Premium Units) of that Class of that Sub-fund then outstanding on that Valuation Date.

(b) The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-fund or Class will be converted into the reference currency of such Sub-fund or Class at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Board. All transactions in another currency are translated into the reference currency at the date of the transaction.

(c) For the purpose of calculating the Net Asset Value (and the Net Premium Value) per Class of a particular Sub-fund, the Net Asset Value (and the Net Premium Value) of each Subfund will be calculated by calculating the aggregate of:

(i) the value of all assets of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles; less

(ii) all the liabilities of the Company which are allocated to the relevant Sub-fund in accordance with the provisions of these Articles, and all fees attributable to the relevant Sub-fund, which fees have accrued but are unpaid on the relevant Valuation Date.

(d) The value of the assets of the Company will be determined as follows:

(i) securities (including interests in listed undertakings for collective investment (UCIs)) which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;

(ii) securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of their fair value estimated with prudence and in good faith by the Board. If a net asset value is determined for the units or shares issued by a UCI which calculates a net asset value per share or unit, those units or shares will be valued on the basis of the latest net asset value determined according to the provisions of the particular issuing documents of this UCI or, at their latest unofficial net asset values (i.e. estimates of net asset values which are not generally used for the purposes of subscription and redemption or which may be provided by a pricing source - including the investment manager of the UCI - other than the administrative agent of the UCI) if more recent than their official net asset values. The Net Asset Value (and the Net Premium Value) calculated on the basis of unofficial net asset values of UCIs may differ from the Net Asset Value (and the Net Premium Value) which would have been calculated, on the relevant Valuation Date, on the basis of the official net asset values determined by the administrative agents of the UCIs. However, such Net Asset Value (and the Net Premium Value) is final and binding notwithstanding any different later determination. In case of the occurrence of an evaluation event that is not reflected in the latest available net asset value of such shares or units issued by such UCIs, the valuation of the shares or units issued by such UCIs may be estimated with prudence and in good faith in accordance with procedures established by the Board to take into account this evaluation event. The following events qualify as evaluation events: capital calls, distributions or redemptions effected by the UCI or one or more of its underlying investments as well as any material events or developments affecting either the underlying investments or the UCIs themselves;

(iii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts, receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid, and not yet received will be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be received in which case the value thereof will be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iv) the liquidating value of futures, forward or options contracts not dealt in on a stock exchange or another regulated market will mean their net liquidating value determined, pursuant to the policies established by the Board on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward or options contracts dealt in on a stock exchange or another regulated market will be based upon the last available settlement prices of these contracts on such regulated market on which the particular futures, forward or options contracts are dealt in by the

relevant Sub-fund; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract will be such value as the Board may deem fair and reasonable;

(v) interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument related swap agreement will be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board;

(vi) money market instruments and all other assets which are not quoted or traded on a regulated market will be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

(e) The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset or liability of the Company in compliance with Luxembourg law. This method will then be applied in a consistent way. The Administrative Agent can rely on such deviations as approved by the Board for the purpose of the calculation of the Net Asset Value and the Net Premium Value.

(f) For the purpose of determining the value of the Company's assets, the Administrative Agent, having due regards to the standard of care and due diligence in this respect, may, when calculating the Net Asset Value (and the Net Premium Value), rely, unless there is manifest error, upon the valuations provided (i) by various pricing sources available on the market such as pricing agencies or fund administrators, (ii) by prime brokers and brokers, or (iii) by (a) specialist(s) duly authorised to that effect by the Board. Finally, in the case no prices are found or when the valuation may not correctly be assessed, the Administrative Agent may rely upon the valuation provided by the Board.

(g) In circumstances where (i) one or more pricing sources fails to provide valuations to the Administrative Agent, which could have a significant impact on the Net Asset Value (and the Net Premium Value), or where (ii) the value of any asset(s) may not be determined as rapidly and accurately as required, the Administrative Agent is authorised not to calculate the Net Asset Value calculation and as a result may be unable to determine subscription, conversion and redemption prices. The Board will be informed immediately by the Administrative Agent should this situation arise. The Board may then decide to suspend the calculation of the Net Asset Value (and of the Net Premium Value) in accordance with article 13 below.

(h) All assets denominated in a currency other than the reference currency of the respective Subfund/ Class will be converted in accordance with the procedure set out in the Memorandum. The Net Asset Value per Share (and the Net Premium Value per Premium Unit) may be rounded up or down to the nearest whole cents of the currency in which the Net Asset Value of the relevant Shares (and the Net Premium Value of the relevant Premium Units) are calculated.

12.5 For the purpose of this article 12,

(a) Shares (and Premium Units) to be issued by the Company will be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Date with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore will be deemed to be an asset of the Company;

(b) Shares (and Premium Units) to be redeemed (if any) will be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore will be deemed to be a liability of the Company;

(c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the reference currency of the respective Sub-fund/Class will be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force as of the Valuation Date; and

(d) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset will be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired will be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset will be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company will not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value will be estimated by the Board.

12.6 Allocation of assets and liabilities

(a) The assets and liabilities of the Company will be allocated as follows:

(i) the proceeds to be received from the issue of shares of any Class will be applied in the books of the Company to the Sub-fund corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Sub-fund, the relevant amount will increase the proportion of the net assets of such Sub-fund attributable to that Class;

(ii) the assets and liabilities and income and expenditure applied to a Sub-fund will be attributable to the Class or Classes corresponding to such Sub-fund;

(iii) where any asset is derived from another asset, such asset will be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value will be applied to the relevant Class or Classes;

(iv) where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Sub-fund, such liability will be allocated to the relevant Class or Classes within such Sub-fund;

(v) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability will be allocated to all the Classes pro rata to their respective Net Asset Values (and Net Premium Values) or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Company, the respective right of each Class will correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right will vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class they are attributable to, will, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole;

(vi) upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value (and Net Premium Value) of such Class will be reduced by the amount of such distributions.

12.7 General rules

(a) all valuation regulations and determinations will be interpreted and made in accordance with Luxembourg law;

(b) for the avoidance of doubt, the provisions of this article 12 are rules for determining the Net Asset Value per Share (and the Net Premium Value per Premium Unit) and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares (and any Premium Units) issued by the Company;

(c) the Net Asset Value per Share (and the Net Premium Value per Premium Unit) of each Class in each Sub-fund is made public at the registered office of the Company and available at the offices of the Administrative Agent. The Company may arrange for the publication of this information in the reference currency of each Sub-fund/Class and any other currency at the discretion of the Company in leading financial newspapers. The Company cannot accept any responsibility for any error or delay in publication or for non-publication of prices.

12.8 The liabilities of the Company will be deemed to include:

(a) all loans, bills and accounts payable;

(b) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);

(c) all accrued or payable administrative expenses;

(d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payment of money or property;

(e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the relevant Valuation Date, as determined from time to time by the Board, and other reserves, if any, authorised and approved by the Board; and

(f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares of the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board will take into account all expenses payable and all costs incurred by the Company.

13. Art. 13. Temporary suspension of calculation of the Net Asset Value.

13.1 The Company may at any time and from time to time suspend the determination of the Net Asset Value of Shares (and the Net Premium Value per Premium Units) of any Sub-fund or Class, the issue of the Shares (and any Premium Units) of such Sub-fund or Class to subscribers and the redemption of the Shares (and any Premium Units) of such Sub-fund or Class from its Shareholders as well as conversions of Shares (and any Premium Units) of any Class in a Sub-fund:

(i) during any period when one or more exchanges which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Sub-fund are closed other than for or during holidays or if dealings therein are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended;

(ii) during any period when, as a result of the political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs in the market, disposal of the assets of the Sub-fund is not reasonably practical without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of Shareholders or if, in the opinion of the Board, a fair price cannot be determined for the assets of the Sub-fund;

(iii) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of the Sub-fund which is material or if for any reason the value of any asset of the Subfund which is material in relation to the Net Asset Value and the Net Premium Value (as to which the Board will have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;

(iv) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Sub-fund are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Sub-fund cannot be effected at the normal rates of exchange;

(v) when the value of a substantial part of the investments of the Sub-fund or any intermediary vehicle may not be determined accurately;

(vi) in circumstances as set out, and in accordance with, article 12.4(g) above;

(vii) when the net asset value calculation of, and/or the redemption right of investors in, one or more target UCIs representing a substantial portion of the assets of the relevant Sub-fund is suspended;

(viii) when the suspension is required by law or legal process;

(ix) when for any reason the Board determines that such suspension is in the best interests of investors;

(x) upon the publication of a notice convening an extraordinary General Meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company; or

(xi) when for any other reason, the prices of any investments within a Sub-fund cannot be determined promptly.

13.2 Any such suspension may be notified by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby. The Company will notify Shareholders requesting redemption or conversion of their shares of such suspension.

13.3 Such suspension as to any Sub-fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value per Share (and the Net Premium Value per Premium Unit), the issue, redemption and conversion of Shares (or Premium Units) of any other Sub-fund.

13.4 Any request for subscription, redemption and conversion will be irrevocable except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share (and the Net Premium Value per Premium Unit) in the relevant Sub-fund. Withdrawal of a subscription or of an application for redemption or conversion will only be effective if written notification by letter or by fax is received by the Administrative Agent before termination of the period of suspension, failing which subscription, redemption applications not withdrawn will be processed on the first Valuation Date following the end of the suspension period, on the basis of the Net Asset Value per Share (and the Net Premium Value per Premium Unit) determined on such Valuation Date.

13.5 Under exceptional circumstances that may adversely affect the interests of Shareholders, or in case of massive redemption applications within a Sub-fund, the Board reserves the right only to determine the issue/redemption or conversion price after having executed, as soon as possible, the necessary sales of securities or other assets on behalf of the relevant Sub-fund. In this case, subscription, redemption and conversion applications in process will be dealt with on the basis of the Net Asset Value (and of the Net Premium Value) thus calculated.

14. Art. 14. Management.

14.1 The Company will be managed by a Board of at least 3 (three) directors (the Directors). The Directors, either Shareholders or not, are appointed for a term which may not exceed 6 (six) years, by a General Meeting. The Directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of a General Meeting. The Board will be elected by the Shareholders at the General Meeting at which the number of Directors, their remuneration and term of office will also be determined.

14.2 When a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative in order to accomplish this task in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability as if he was performing this task for his own account and on his own behalf, without prejudice to the joint liability of him and the Legal Entity. The Legal Entity cannot revoke the Representative unless it simultaneously appoints a new permanent representative.

14.3 Directors are selected by a majority vote of the Shares (excluding Premium Units) present or represented at the relevant General Meeting.

14.4 Directors may be removed with or without cause or replaced at any time by a resolution adopted by the General Meeting.

14.5 In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders will take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

15. Art. 15. Meetings of the board.

15.1 The Board will appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

15.2 The Board will meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 Written notice of any meeting of the Board will be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

15.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice will not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

15.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his/her/its proxy.

15.6 The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members present or represented.

15.7 In case of a tied vote, the Chairman of the meeting will have a casting vote.

15.8 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.9 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution will consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Director. The date of such resolution will be the date of the last signature.

16. Art. 16. Minutes of meetings of the Board.

16.1 The minutes of any meeting of the Board will be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting.

16.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

17. Art. 17. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

18. Art. 18. Delegation of powers.

18.1 The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who will have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

18.2 The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the governing body. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the governing board of any such entity.

18.3 The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

18.4 The Board may establish committees and delegate to such committees full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company in respect of one or more Sub-fund(s) or to act in a purely advisory capacity to the Company in respect of one or more Sub-fund(s). The rules concerning the composition, functions, duties, remuneration of these committees will be as set forth in the Memorandum.

19. Art. 19. Binding signatures.

19.1 The Company will be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Directors.

19.2 The Company will further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the article 18.1 above.

20. Art. 20. Delegation of power and appointment of investment manager.

20.1 The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers.

20.2 The Company may enter with any Luxembourg or foreign company into (an) investment management agreement (s), according to which any company first approved by it will supply the Company with recommendations and advice with respect to the Company's investment policy pursuant to article 21 hereof. Furthermore, such company may, on a day-to-day basis and subject to the overall control and ultimate responsibility of the Board, purchase and sell securities and

otherwise manage the Company's portfolio. The investment management agreement shall contain the rules governing the modification or expiration of such contract(s) which are otherwise concluded for an unlimited period.

20.3 The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

21. Art. 21. Investment policy and restrictions.

21.1 The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Sub-fund, (ii) the hedging strategy to be applied to specific Classes within particular Sub-funds and (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as will be set forth by the Board in the Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

21.2 The Board will also have power to determine any restrictions which will from time to time be applicable to the investment of the Company's and its Sub-funds' assets, in accordance with the 2007 Act including, without limitation, restrictions in respect of:

(a) the borrowings of the Company or any Sub-fund thereof and the pledging of its assets; and

(b) the maximum percentage of the Company or a Sub-fund's assets which it may invest in any single underlying asset and the maximum percentage of any type of investment which it (or a Sub-fund) may acquire.

21.3 The Board, acting in the best interests of the Company, may decide, in accordance with the terms of the Memorandum, that (i) all or part of the assets of the Company or of any Sub-fund be co-managed on a segregated basis with other assets held by other investors, including other undertakings for collective investment and/or their sub-funds, or that (ii) all or part of the assets of two or more Subfunds be co-managed on a segregated or on a pooled basis.

22. Art. 22. Indemnification.

22.1 The Company will indemnify its Directors, investment manager and each of their managers, directors, officers, agents and employees (each referred to as an Indemnified Person), against all claims, liabilities, costs, damages and expenses (including reasonable legal fees) to which they may be or become subject by reason of their activities on behalf of the Company so long as the activity or circumstances giving rise to the claim do not involve gross negligence, fraud or wilful misconduct under Luxembourg law on the part of the Indemnified Person.

22.2 The Company may, wherever deemed appropriate, provide professional, D&O or other adequate indemnity insurance coverage to one or more Indemnified Persons.

23. Art. 23. Powers of the general meeting of the Company.

23.1 As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting will be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

23.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting will represent the entire body of Shareholders of the Company. It will have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

24. Art. 24. Annual general meeting of the shareholders - other meetings.

24.1 The annual General Meeting will be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday of June of each year at 11:00 (Luxembourg time). If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting will be held on the preceding business day. By derogation, the first annual General Meeting will be held on 4 June 2013 at the registered office of the Company.

24.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

24.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

24.4 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means will constitute presence in person at such meeting.

25. Art. 25. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote.

25.1 The notice periods and quorum provided for by law will govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

25.2 The Board or, if exceptional circumstances require so, any two Directors acting jointly may convene a General Meeting. They will be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing

at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

25.3 All the Shares being in registered form, the convening notices will be made by registered letters only.

25.4 Each Share is entitled to one vote, subject to article 11.3 of these Articles. A Premium Unit does not provide any voting right.

25.5 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

25.6 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Companies Law. The second General Meeting will validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

25.7 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

25.8 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

25.9 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

25.10 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

25.11 Before commencing any deliberations, the Shareholders will elect a chairman of the General Meeting. The chairman will appoint a secretary and the Shareholders will appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

25.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

25.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or any two other Directors.

26. Art. 26. General meetings of shareholders of a Sub-fund or a class.

26.1 The Shareholders of any Sub-fund may hold, at any time, General Meetings to decide on any matters which relate exclusively to that Sub-fund.

26.2 In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, General Meetings for any matters which are specific to that Class.

26.3 The provisions of article 25 apply to such General Meetings, unless the context otherwise requires.

27. Art. 27. Auditors.

27.1 The accounting information contained in the annual report of the Company will be examined by an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the General Meeting and remunerated by the Company.

27.2 The independent auditor will fulfil all duties prescribed by the 2007 Act.

28. Art. 28. Liquidation or Merger of Sub-funds or Classes of Shares.

28.1 In the event that for any reason the value of the total net assets in any Sub-fund or the value of the net assets of any Class within a Sub-fund has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Sub-fund or Class to be operated in an economically efficient manner or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalisation, the Board may decide to offer to the relevant Shareholders the conversion of their Shares (and any Premium Units) into Shares (and Premium Units) of another Sub-fund under terms fixed by the Board or to redeem all the Shares (and Premium Units) of the relevant Class or Classes at the Net Asset Value per Share (and the Net Premium Value per Premium Units), taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses, calculated on the Valuation Date at which such decision will take effect. The Company will serve a notice to the holders of the relevant Shares (and Premium Units) prior to the effective date for the compulsory redemption, which will indicate the reasons for and the procedure for the redemption operations.

28.2 Any request for subscription will be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the merger or the transfer of the relevant Sub-fund or Class.

28.3 In addition, the General Meeting of any Class or of any Sub-fund will, in any other circumstances, have the power, upon proposal from the Board, to redeem all the Shares (together with any Premium Units) of the relevant Sub-fund or Class and refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (and, as the case may be, the Net Premium Value per Premium Units), taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses, calculated on the Valuation Date immediately preceding the date at which such decision will take effect. There will be no quorum requirements for a General Meeting constituted pursuant to this article 28, which will decide by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such General Meeting.

28.4 Assets which may not be distributed upon the implementation of the liquidation or merger will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of the persons entitled thereto within the applicable time period.

28.5 All redeemed Shares (and Premium Units) will be cancelled.

28.6 Under the same circumstances as provided by the first paragraph of this article, the Board may decide to allocate the assets of any Sub-fund to those of another existing Sub-fund or to another undertaking for collective investment organised under the provisions of the 2007 Act or the act of 17 December 2010 on UCIs or to another sub-fund within such other UCI (the New Sub-fund) and to redesignate the Shares (together with any Premium Units) of the Sub-fund concerned as shares of the New Sub-fund (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be communicated in the same manner as described in the first paragraph of this article one (1) month before its effectiveness (and, in addition, the publication will contain information in relation to the New Subfund), in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares (and Premium Units), free of charge, during such period.

28.7 Notwithstanding the powers conferred to the Board by the article 28.6, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another Sub-fund within the Company may, in any other circumstances, be decided upon by a General Meeting of the Sub-fund or Class concerned for which there will be no quorum requirements and which will decide upon such an amalgamation by resolution taken by simple majority of those present or represented and voting at such meeting.

28.8 Furthermore, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-fund to another undertaking for collective investment referred to in article 28.6 or to another sub-fund within such other undertaking for collective investment will require a resolution of the Shareholders of the Class or Sub-fund concerned taken with 50% quorum requirement of the Shares in issue and adopted at a 2/3 majority of the shares present or represented, except when such an amalgamation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type (fonds commun de placement) or a foreign based undertaking for collective investment, in which case resolutions will be binding only on such Shareholders who have voted in favour of such amalgamation.

29. Art. 29. Accounting year. The accounting year of the Company will begin on 1 January and ends on 31 December of each year, except for the first accounting year which will begin on the date of incorporation of the Company and end on 31 December 2012.

30. Art. 30. Annual accounts.

30.1 Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the 2007 Act.

30.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the independent auditor of the Company who will thereupon draw up its report.

30.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the independent auditor and such other documents as may be required by law will be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

31. Art. 31. Application of income.

31.1 The General Meeting determines, upon proposal from the Board and within the limits provided by law and the Memorandum, how the income from the Sub-fund will be applied with regard to each existing Class, and may declare, or authorise the Board to declare, dividends.

31.2 For any Class entitled to dividends, the Board may decide to pay interim dividends in accordance with legal provisions.

31.3 Payments of dividends to owners of registered Shares (and of Premium Units) will be made to such Shareholders at their addresses in the Register.

31.4 Dividends may be paid in such a currency and at such a time and place as the Board determines from time to time.

31.5 The Board may decide to distribute bonus stock in lieu of cash dividends under the terms and conditions set forth by the Board.

31.6 Any dividend that has not been claimed within five years of its declaration will be forfeited and revert to the Class (es) issued in the respective Sub-fund.

31.7 No interest will be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

32. Art. 32. Depositary.

32.1 The Company will enter into a depositary agreement with a bank or savings institution which will satisfy the requirements of the 2007 Act (the Depositary) who will assume towards the Company and its Shareholders the responsibilities provided by the 2007 Act. The fees payable to the Depositary will be determined in the depositary agreement.

32.2 In the event of the Depositary desiring to retire, the Board will within two months appoint another financial institution to act as depositary and upon doing so the Board will appoint such institution to be depositary in place of the retiring Depositary. The Board will have power to terminate the appointment of the Depositary but will not remove the Depositary unless and until a successor depositary will have been appointed in accordance with this provision to act in place thereof.

33. Art. 33. Winding up.

33.1 The Company may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, subject to the quorum and majority requirements for amendment to these Articles.

33.2 If the assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital indicated in article 5, the question of the dissolution of the Company will be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum will be required, will decide by simple majority of the votes of the shares represented at the General Meeting.

33.3 The question of the dissolution of the Company will further be referred to the General Meeting whenever the share capital falls below one-fourth of the minimum capital set by article 5; in such event, the General Meeting will be held without any voting quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one-quarter of the votes of the Shares represented at the General Meeting.

33.4 The General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-quarter of the legal minimum, as the case may be.

33.5 In the event of dissolution of the Company liquidation will be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the General Meeting effecting such dissolution and which will determine their powers and their compensation.

33.6 The decision to dissolve the Company will be published in the Mémorial and, if required or necessary, in two newspapers with adequate circulation, one of which must then be a Luxembourg newspaper.

33.7 The liquidator(s) will realise each Sub-fund's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders of the relevant Sub-fund according to their respective pro rata.

33.8 Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they will be forfeited.

34. Art. 34. Applicable law. All matters not governed by these Articles will be determined in accordance with the 2007 Act and the Companies Act in accordance with article 1.2 of these Articles.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2012.

The first annual General Meeting will be held in 2013.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to thirty one (31) Shares with no Premium Units representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the shareholder by payment in cash, so that the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) paid by the shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26, 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at five (5);
2. the following persons are appointed as directors:
 - Konstantinos Morianos, director, whose professional address is at 3 Valaoritou & Voukourestiou str, 10671 Athens, Greece, born on 24 September 1963, in Athens, Greece;
 - David Barrett, director, whose professional address is at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 11 March 1964, in London, United Kingdom;
 - Emmanuel Bussetil, director, whose professional address is at 3-5 Chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Geneva, Switzerland, born on 17 November 1951, in Piraeus, Greece;
 - Spyridon Seretis, director, whose professional address is at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, born on 19 January 1951, in Peiraias, Greece; and
 - Michel Bourrit, director, whose professional address is at 3-5 Chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Geneva, Switzerland, born on 1 July 1946, in Geneva, Switzerland.
3. that there be appointed PricewaterhouseCoopers with registered office at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company;
4. that the address of the registered office of the Company is at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seizième jour du mois de février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire, résidant à Esch/Alzette, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

Sete Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, avec siège social au 50, rue Basse, L-7307 Steinsel, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.382;

ici représentée par Benoit Kelecom, juriste, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 février 2012 à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

1. Art. 1^{er}. **Forme et Dénomination.**

1.1 Il est établi une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination «Ophelia International Investments» (la Société).

1.2 La Société est soumise à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée (la Loi de 2007) la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée périodiquement (la Loi sur les Sociétés) (étant entendu qu'en cas de conflit entre la Loi sur les Sociétés et la Loi de 2007, la Loi de 2007 prévaut), ainsi qu'aux présents statuts de la Société (les Statuts).

1.3 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.4 Toute référence aux actionnaires (les Actionnaires) dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

2. Art. 2. **Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par une résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) dans la mesure autorisée par la loi. Il peut être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale).

2.2 Le Conseil d'Administration peut créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des développements ou événements politiques ou militaires extraordinaires de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et des personnes à l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société constituée au Grand-Duché de Luxembourg nonobstant le transfert temporaire de son siège social.

3. Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une période indéterminée, étant entendu que la Société sera toutefois mise automatiquement en liquidation lors de la mise en liquidation d'un Compartiment si aucun autre Compartiment n'est actif à ce moment.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

4. Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds à sa disposition en actifs dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

4.2 La Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle juge utiles à l'accomplissement et à la mise en œuvre de son objet et peut, en particulier, mais sans limitation:

(a) investir directement ou à travers une ou plusieurs filiales organisées afin de détenir directement ou indirectement un ou plusieurs investissements;

(b) emprunter de l'argent sous toute forme et obtenir toute forme de facilités de crédit et lever des fonds par, y compris, mais sans limitation à, l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres instruments de créance ou titres participatifs;

(c) avancer, prêter ou déposer de l'argent ou octroyer du crédit à des sociétés et entreprises;

(d) consentir des garanties, nantissements ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou par charge sur tout ou une partie des actifs (présents ou à venir) de la Société ou par toutes ou parties de ces méthodes afin de garantir l'accomplissement de tout contrat ou obligation de la Société, ou de tout directeur, gérant ou autre mandataire de la Société, ou de société dans laquelle la Société ou sa société mère a un intérêt direct ou indirect ou de toute société actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute société appartenant au même groupe que la Société;

dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées (les Actions) ainsi que toutes les unités de prime entièrement libérées (les Unités de Prime) sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur des actifs nets de la Société conformément à l'article 12 des Statuts.

5.2 Le capital (incluant toute prime d'émission (la Prime)) doit atteindre un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR) dans le délai de douze (12) mois à compter de la date à laquelle la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé (FIS) sur la liste officielle des FIS luxembourgeois conformément à la Loi de 2007, et ne pourra être inférieur à ce montant par la suite.

5.3 Le capital initial de la Société s'élève à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trente et une (31) Actions entièrement libérées sans valeur nominale.

5.4 La Société est constituée sous forme de structure à compartiments multiples et le Conseil d'Administration établira un portefeuille d'actifs distinct qui représente un compartiment tel que défini à l'article 71 de la Loi de 2007 (un Compartiment), et qui est établi pour une ou plusieurs catégories. Chaque Compartiment sera investi conformément à l'objectif et à la politique d'investissement applicable à ce Compartiment. L'objectif, la politique d'investissement et les autres caractéristiques spécifiques de chaque Compartiment sont décrits dans le document d'émission de la Société établi conformément à l'article 52 de la Loi de 2007 (le Mémoire). Chaque Compartiment peut avoir ses propres financement, catégories, politique d'investissement, bénéfices, dépenses et pertes, politique de distribution ou autres caractéristiques spécifiques.

5.5 Au sein d'un Compartiment, le Conseil d'Administration peut, à tout moment, décider d'émettre différentes catégories d'Actions, avec ou sans Unités de Prime (les Catégories, chaque catégorie étant une Catégorie) dont les actifs seront investis en commun mais soumis à différents droits tels que décrits dans le Mémoire, dans les limites autorisées par la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés, y compris, mais sans limitation:

(a) différentes caractéristiques d'émission (incluant l'émission de toute Prime);

(b) différentes structures de frais et de dépenses;

(c) différents droits de distribution, et la Société peut, en particulier, décider que des Actions appartenant à une ou plusieurs Catégorie(s) bénéficieront d'un intéressement sous la forme de «carried interest» ou d'allocation préférentielle des revenus/distributions;

- (d) différentes charges et dépenses;
- (e) différents types d'investisseurs cibles;
- (f) différentes restrictions de transfert ou de propriété;
- (g) différentes devises de référence; et/ou
- (h) d'autres caractéristiques qui peuvent être déterminées par la Société périodiquement et décrites dans le Mémoire.

5.6 Chaque Compartiment est traité comme une entité séparée et opère de manière indépendante, chaque portefeuille d'actifs étant investis dans l'intérêt exclusif de ce Compartiment. Une souscription d'Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) en lien avec un Compartiment déterminé ne donne au détenteur de ces Actions (ainsi que de toutes Unités de Prime) de droit sur aucun autre Compartiment.

5.7 Une Valeur Nette d'Inventaire par Action distincte, et, le cas échéant, une Valeur Nette de Prime par Unité de Prime, qui peut différer en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière décrite à l'article 12 des Statuts.

5.8 La Société peut créer des Catégories additionnelles dont les caractéristiques peuvent différer des Catégories existantes et des Compartiments additionnels dont les objectifs d'investissement peuvent différer de ceux des Compartiments existants. A la création de nouveaux Compartiments ou Catégories, le Mémoire sera mis à jour, si nécessaire.

5.9 La Société est une entité juridique unique. Cependant, conformément à l'article 71(5) de la Loi de 2007, les droits des Actionnaires et créanciers relatifs à un Compartiment ou découlant de la création, du fonctionnement et de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment sont exclusivement dédiés à la satisfaction des droits des Actionnaires relatifs à ce Compartiment et des droits des créanciers dont les créances sont nées relativement à la création, au fonctionnement et à la liquidation de ce Compartiment, excluant toute responsabilité conjointe entre les Compartiments, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois.

5.10 A l'expiration de la durée d'un Compartiment, la Société rachètera toutes les actions des Catégories de ce Compartiment, en accord avec l'article 28, nonobstant les dispositions de l'article 8 des Statuts.

5.11 Le Conseil d'Administration peut créer chaque Compartiment pour une durée indéterminée ou déterminée; dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, à l'expiration de la durée initiale, étendre la durée de ce Compartiment à une ou plusieurs reprises, sous réserve des dispositions applicables du Mémoire. Le Mémoire indiquera si un nouveau Compartiment est établi pour une période illimitée ou, alternativement, sa durée et, si applicable, toute prolongation de sa durée et les termes et conditions d'une telle prolongation.

5.12 En vue de déterminer le capital social de la Société, les actifs nets attribuables à chaque Catégorie seront convertis en euro s'ils ne sont pas déjà libellés en euro. Le capital social de la Société est équivalent à la valeur totale des actifs nets de toutes les Catégories de tous les Compartiments.

6. Art. 6. Forme d'actions.

6.1 Les Actions (et toutes Unités de Prime) sont sous forme nominative et resteront sous forme nominative. Les Actions (et toutes les Unités de Prime) sont émises sans valeur nominale et doivent être entièrement libérées à la souscription. Les Actions (et toutes les Unités de Prime) ne sont pas représentées par des certificats.

6.2 Toutes les Actions nominatives émises (et les Unités de Prime telles que définies dans l'article 6.9 ci-dessous) seront inscrites au registre des Actionnaires (le Registre). Le Registre est tenu au siège social par la Société. Il peut être consulté par tout Actionnaire au siège social. Le Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives (et des Unités de Prime), son lieu de résidence ou domicile tel qu'indiqué à la Société, le nombre des Actions nominatives (et des Unités de Prime) qu'il détient, les montants libérés sur chaque Action (et Unité de Prime), ainsi que tout Transfert (tel que défini dans l'article 10 ci-dessous) et les dates de ces Transferts. La propriété des Actions (et des Unités de Prime) sera établie par l'inscription dans ce Registre.

6.3 Chaque investisseur doit fournir à la Société une adresse, un numéro de télécopie et une adresse de courrier électronique auxquels toutes les convocations et annonces peuvent être envoyées. Les Actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'indiquée dans le Registre au moyen d'un avis écrit envoyé à la Société à son siège social, ou toute autre adresse qui peut être déterminée par la Société périodiquement.

6.4 Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, le Conseil d'Administration peut autoriser l'inscription d'une note à cet effet dans le Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite par la Société dans le Registre périodiquement jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'Actionnaire à la Société.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul détenteur par Action (et seulement un détenteur par Unité de Prime). Si une Action est détenue par plusieurs personnes, le Conseil d'Administration a le droit de suspendre l'exercice de tous droits attachés à cette Action jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme détenteur unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste. De plus, en cas d'Actionnaires conjoints, la Société se réserve le droit de payer le produit du rachat, les distributions ou autres paiements au premier détenteur inscrit seulement, que la Société considère comme le représentant des Actionnaires conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

6.6 Sous réserve des dispositions de l'article 10, le Transfert des Actions (et des Unités de Prime) peut se faire par une déclaration écrite de Transfert inscrite dans le Registre, cette déclaration de Transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne détenant les pouvoirs de représentation adéquats ou conformément aux dispositions s'appliquant au transfert de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Le Conseil d'Administration peut aussi accepter en tant que preuve du Transfert d'autres instruments de Transfert démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

6.7 Les paiements de distributions, le cas échéant, seront effectués aux Actionnaires, concernant les Actions nominatives (et les Unités de Prime) à leurs adresses indiquées dans le Registre de la manière prescrite par la Société périodiquement.

6.8 Les fractions d'Actions (et d'Unités de Prime) seront émises au plus proche millième d'une Action (ou d'une Unité de Prime). Les fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de voter (sauf si leur nombre est tel qu'elles représentent une Action entière, auquel cas elles confèrent le droit de vote) mais donneront droit à une participation aux résultats nets et au produit de la liquidation attribuables à la Catégorie concernée, de manière proportionnelle.

6.9 Les Actions peuvent être émises avec une Prime telle que déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire. Chaque Prime est représentée par un nombre d'unités de prime (les Unités de Prime) déterminé dans le Mémoire et dans le contrat de souscription. Une ou les Unité(s) de Prime ne peuvent être séparées des Actions Ordinaires dont l'émission a entraîné l'émission de la ou des Unité(s) de Prime.

6.10 La Société peut également décider d'émettre des parts bénéficiaires conformément à la Loi sur les Sociétés. Une part bénéficiaire ne confère pas à son propriétaire le droit de voter à l'Assemblée Générale.

7. Art. 7. Emission d'Actions.

7.1 Le Conseil d'Administration est autorisé, sans limitation et à tout moment, à émettre un nombre illimité d'Actions et d'Unités de Prime entièrement libérées sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire les Actions et Unités de Prime à émettre.

7.2 Les Actions (et les Unités de Prime) sont exclusivement réservées à la souscription par des investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi de 2007 (Investisseurs Avertis).

7.3 Les conditions auxquelles l'émission d'Actions (et Unités de Prime) peut être soumise sont détaillées dans le Mémoire étant entendu que le Conseil d'Administration peut, sans limitation:

(a) imposer des restrictions quant à la fréquence à laquelle les actions d'une certaine Catégorie sont émises (et, en particulier, décider que les actions d'une Catégorie en particulier ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes de souscription ou à des intervalles tels que décrits dans le Mémoire);

(b) décider que des Actions (et des Unités de Prime) d'un Compartiment ou d'une Catégorie en particulier ne peuvent être émises qu'à des personnes ou entités qui ont signé un contrat de souscription aux termes duquel le souscripteur s'engage, entre autres, à souscrire à des Actions (et des Unités de Prime), pendant une période déterminée et jusqu'à un certain montant;

(c) imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, mais sans limitation, l'exécution de documents de souscription et la communication d'informations que le Conseil d'Administration estime appropriées) et fixer un montant minimum de souscription, un montant minimum de souscription subséquente, et/ou un montant d'engagement minimum ou de détention minimum;

(d) déterminer tout mécanisme applicable en cas de défaut ou de retard de paiement pour des Actions (et des Unités de Prime) ou toutes restrictions de propriété liées aux Actions (et Unités de Prime);

(e) pour chaque Compartiment ou Catégorie, lever des frais de souscription et a le droit de renoncer partiellement ou entièrement à ces frais de souscription;

(f) limiter la propriété d'actions d'une Catégorie concernée à un certain type de personnes ou entités;

(g) décider que les paiements pour les souscriptions d'Actions (et des Unités de Prime) devront être effectués intégralement ou partiellement à l'occasion d'une ou de plusieurs dates de négociation, de closings ou d'appel en capital auxquelles l'engagement de l'investisseur peut être appelé en contrepartie de l'émission d'Actions (et d'Unités de Prime) dans le Compartiment ou la Catégorie concerné(e).

7.4 Les Actions et Unités de Prime dans les Compartiments seront émises au prix de souscription calculé de la manière et à une fréquence déterminée pour chaque Compartiment (et, le cas échéant, chaque Catégorie) dans le Mémoire.

7.5 Une procédure déterminée par le Conseil d'Administration et décrite dans le Mémoire régira la chronologie de l'émission d'Actions et d'Unités de Prime au sein d'un Compartiment.

7.6 Le Conseil d'Administration peut conférer le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir des paiements pour des Actions (et des Unités de Prime) nouvellement émises et de délivrer ces Actions (et Unités de Prime) à chacun de ses membres ainsi qu'à tout délégué à la gestion journalière, agents ou autres mandataires dûment autorisés.

7.7 La Société peut, à son entière discrétion, accepter ou rejeter, en tout ou partie, des demandes de souscription d'Actions (et d'Unités de Prime).

7.8 La Société peut émettre des Actions (et des Unités de Prime) en contrepartie d'un apport en nature d'actifs, conformément à la loi luxembourgeoise et, en particulier, à l'obligation de fournir un rapport d'évaluation d'un réviseur

d'entreprises agréé et à condition que ces actifs soient conformes aux objectifs et à la politique d'investissement du Compartiment concerné. Tous les frais et dépenses relatifs à l'apport en nature seront à charge de l'Actionnaire acquérant des actions de cette manière.

8. Art. 8. Rachats des Actions.

Droit de rachat des Actionnaires

8.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémorandum, tout Actionnaire peut demander le rachat d'une partie ou de toutes ses Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) par la Société, conformément aux conditions et procédures décrites par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum et dans les limites prévues par la loi et les présents Statuts.

8.2 Sous réserve des dispositions des articles 12 et 13 des présents Statuts, le prix de rachat par Action (et par Unité de Prime) sera payé dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et indiquée dans le Mémorandum, pour autant que tout document de transfert aient été reçus par la Société.

8.3 Sous réserve de dispositions contraires du Mémorandum, le prix de rachat par Action (et par Unité de Prime) d'une Catégorie particulière d'un Compartiment correspond à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et respectivement à la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) de la Catégorie concernée diminuée d'une commission de rachat, le cas échéant. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Le prix de souscription peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle il est payé, tel que déterminé par le Conseil d'Administration.

8.4 Un processus déterminé par le Conseil d'Administration et décrit dans le Mémorandum régira la chronologie du rachat d'Actions (et d'Unités de Prime).

8.5 Lorsqu'une demande de rachat a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions (et des Unités de Prime) détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminé par le Conseil d'Administration dans le Mémorandum, la Société peut traiter cette demande comme une demande de rachat de toutes les Actions (et Unités de Prime) de cet Actionnaire dans la Catégorie concernée.

8.6 Par ailleurs, si à une Date d'Évaluation ou à tout moment durant une Date d'Évaluation, les demandes de rachat telles que définies dans cet article et les demandes de conversion telles que définies à l'article 9 des présents Statuts excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des Actions (et Unités de Prime) d'une Catégorie déterminée, le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement la Date d'Évaluation suivant cette période, ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

8.7 La Société peut discrétionnairement décider, à la demande d'un Actionnaire, d'effectuer le paiement du prix de rachat dû à un actionnaire en nature en attribuant à cet Actionnaire des investissements provenant du portefeuille d'actifs constitué en relation avec telle(s) Catégorie(s) d'égale valeur (calculée suivant la procédure décrite à l'article 12) à la Date d'Évaluation ou au moment d'évaluation où le prix de rachat est calculé si la Société estime qu'une telle transaction ne sera pas dommageable aux intérêts des Actionnaires restants du Compartiment concerné. La nature et le type d'actifs à transférer en pareil cas seront déterminés sur une base équitable et raisonnable sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires dans la ou les Catégories concernée(s). Cet Actionnaire devra éventuellement supporter les frais de courtage et/ou toute charge de nature fiscale due localement sur tout transfert ou vente de titres ainsi reçus en contrepartie du rachat. L'évaluation utilisée devra être confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprises de la Société. Les coûts de tels transferts devront être supportés par le cessionnaire.

8.8 Toutes les Actions (et Unités de Prime) rachetées seront annulées.

8.9 Toutes les demandes de rachat d'Actions (et Unités de Prime) sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (et de la Valeur Nette de Prime) a été suspendu ou lorsque le rachat a été suspendu tel que prévu dans le présent article.

Rachats forcés

8.10 Les Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) peuvent être rachetées à l'initiative de la Société conformément à, et dans les circonstances, prévues par cet article. La Société peut en particulier décider de:

(a) racheter les Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) de toute Catégorie ou tout Compartiment, proportionnellement parmi les Actionnaires, afin de distribuer les produits générés par un investissement sous forme de revenus ou de produits de réalisation proportionnellement parmi les Actionnaires, conformément au mécanisme de distribution applicable (et le cas échéant, à des droits de réinvestissement) tel que déterminé pour chaque Compartiment dans le Mémorandum, le cas échéant;

(b) procéder au rachat forcé des Actions (ainsi que toutes Unités de Prime):

- détenues par une Personne Non Eligible telle que définie par les, et conformément aux, dispositions de l'article 11.1 de ces Statuts;

- en cas de liquidation ou de fusion de Compartiments ou Catégories, conformément aux dispositions de l'article 28 de ces Statuts;

- détenues par un Actionnaire qui manque à son obligation de faire, dans un délai déterminé par la Société, un apport ou d'autres paiements au Compartiment concerné (y compris le paiement de tout intérêt ou charge dus à raison d'un tel manquement), conformément aux termes des documents de souscription relatifs au Compartiment concerné conformément aux dispositions du Mémoire; et

- dans toutes autres circonstances, conformément aux termes et conditions prévues par les documents de souscription concernés, le Mémoire et dans ces Statuts.

9. Art. 9. Conversion des Actions.

9.1 Sous réserve de dispositions contraires du Mémoire, un Actionnaire peut convertir tout ou une partie des Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) qu'il détient dans une Catégorie d'un Compartiment en Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) de la Catégorie correspondante d'un autre Compartiment; les conversions d'Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) d'une Catégorie d'un Compartiment en Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) d'une autre Catégorie au sein du même Compartiment ou d'un autre Compartiment sont également autorisées, sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

9.2 Le Conseil d'Administration peut soumettre la conversion d'Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à des conditions supplémentaires décrites dans le Mémoire.

9.3 Une demande de conversion sera considérée comme une demande de rachat des Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) détenues par l'Actionnaire et une demande d'acquisition (souscription) simultanée des Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à acquérir. Le ratio de conversion sera calculé sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et respectivement de la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) de la Catégorie concernée; une commission de conversion pourra être supportée. Des frais supplémentaires peuvent être appliqués si des distributeurs ou des agents payeurs sont impliqués dans une transaction. Les prix de conversion peuvent être arrondis à l'unité supérieure ou inférieure de la devise dans laquelle ils doivent être payés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer que les soldes résultant des conversions, inférieurs à un montant raisonnable à fixer par le Conseil d'Administration, ne seront pas payés aux Actionnaires.

9.4 En règle générale, la composante de rachat et la composante d'acquisition de la demande de conversion sont calculées sur base des valeurs en vigueur lors d'une seule et même Date d'Evaluation. S'il existe différents délais d'acceptation des demandes pour les Compartiments en question, le calcul peut différer de la prédite règle, en particulier en fonction des canaux de distribution. En particulier:

(a) soit la composante de vente peut être calculée conformément aux règles générales applicables au rachat d'actions (qui peuvent être antérieures aux règles générales applicables à l'émission d'actions), tandis que la composante d'acquisition serait calculée conformément aux règles générales (plus récentes) sur l'émission d'actions; ou

(b) soit la composante de vente est calculée à un moment ultérieur par rapport aux règles générales sur le rachat d'actions en même temps que la composante acquisition calculée conformément avec les règles plus récentes (par rapport à la composante d'acquisition) sur l'émission d'actions.

9.5 Des conversions peuvent uniquement être effectuées si, à ce moment, le rachat des Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à convertir et l'émission des Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à acquérir sont simultanément possibles; aucune exécution partielle de la demande n'est envisageable, à moins que la possibilité d'émettre les Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à acquérir ne cesse après que les Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à convertir ont été rachetées.

9.6 Sous réserve (le cas échéant) d'une conversion de devises, les produits générés par le rachat des Actions initiales (ainsi que toutes Unités de Prime) seront immédiatement attribués à la souscription d'Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) de la nouvelle Catégorie dans laquelle les Actions initiales (ainsi que toutes Unités de Prime) sont converties.

9.7 Toutes les demandes de conversion d'Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) sont irrévocables, sauf - dans chaque cas pour la durée d'une telle suspension - conformément à l'article 13 des présents Statuts, lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions (et respectivement le calcul de la Valeur Nette de Prime des Unités de Prime) à racheter a été suspendu ou lorsque le rachat des Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à racheter a été suspendu tel que prévu par l'article 8 des Statuts. Si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions (et respectivement le calcul de la Valeur Nette de Prime des Unités de Prime) à souscrire est suspendu après que les Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à convertir ont déjà été rachetées, seule la composante de souscription de la demande de conversion peut être révoquée pendant cette suspension.

9.8 Par ailleurs, si à une Date d'Evaluation ou à tout moment durant une Date d'Evaluation, les demandes de rachat telles que définies dans l'article 8 des présents Statuts et les demandes de conversion telles que définies par cet article excèdent un certain seuil fixé par le Conseil d'Administration en relation avec des Actions d'une Catégorie déterminée (ainsi que toutes Unités de Prime), le Conseil d'Administration peut réduire de façon proportionnelle tout ou partie des demandes de rachat et de conversion pendant une certaine période, de la manière la plus appropriée et dans le meilleur intérêt de la Société. La portion des demandes de rachats qui n'a pas été traitée sera ensuite traitée prioritairement à la Date d'Evaluation suivant cette période ces demandes de rachat et de conversion seront prioritaires et seront traitées avant les autres demandes (elles seront néanmoins toujours soumises aux limites susmentionnées).

9.9 Lorsqu'une demande de conversion a pour conséquence une diminution du nombre ou de la valeur des Actions (et des Unités de Prime) détenues par un Actionnaire dans une Catégorie en deçà du nombre ou de la valeur minimum déterminés à ce moment - si les droits prévus à cette phrase sont effectivement applicables - par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, la Société peut traiter la composante de rachat de la demande de conversion comme une demande de rachat de toutes les Actions de l'Actionnaire (ainsi que toutes Unités de Prime) dans la Catégorie concernée; la part d'acquisition de la demande de conversion reste inaffectée par tout rachat supplémentaire d'Actions (ainsi que toutes Unités de Prime).

9.10 Les Actions (et Unités de Prime) qui sont converties en Actions (et Unités de Prime) d'une autre Catégorie seront annulées.

10. Art. 10. Transfert d'Actions.

10.1 Un Actionnaire ne peut céder, transférer ou disposer autrement de, céder une participation à, gager, hypothéquer ou grever ses Actions et toutes Unités de Prime de quelque autre manière que ce soit (chacune de ces opérations étant un Transfert), que dans les conditions prévues par le présent article 10 et par les termes du Mémoire. Les Transferts Hors Bourse excluent tout Transfert, échange ou vente de ses Actions et Unités de Prime par un Actionnaire qui serait faite sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation (une Vente en Bourse).

Transferts Hors Bourse

10.2 Aucun Transfert Hors Bourse de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans un Compartiment, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi) ne sera valide ou effectif si:

(a) le Transfert Hors Bourse entraînerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable au Luxembourg ou tout autre pays (notamment, sans limitation, le U.S. Securities Act, toute loi sur les titres des États-Unis d'Amérique, ou ERISA) ou soumettrait la Société ou l'un de ses Compartiments à des conséquences fiscales, légales ou réglementaires défavorables, telles que déterminées par la Société;

(b) le Transfert Hors Bourse résulterait en une violation des termes et conditions des présents Statuts ou du Mémoire; ou

(c) le Transfert Hors Bourse entraînerait l'obligation pour la Société (ou un Compartiment) de s'enregistrer en tant que société d'investissement selon le U.S. Investment Company Act.

10.3 Tout Transfert Hors Bourse est soumis à la condition que:

(a) le Conseil d'Administration approuve ce Transfert Hors Bourse à sa seule discrétion;

(b) le cessionnaire prouve de manière acceptable à la Société qu'il n'est pas une Personne Non Eligible et que le Transfert proposé ne transgresse pas les lois ou règlements (y compris, sans limitation, toutes lois sur les titres) lui étant applicables;

(c) le cessionnaire produit des preuves acceptables qu'il n'est pas une Personne Non Eligible, y compris la preuve qu'il est un Investisseur Averti.

10.4 Des restrictions additionnelles régissant le Transfert Hors Bourse peuvent être prévues dans le Mémoire en ce qui concerne un (ou des) Compartiment(s), auquel cas aucun Transfert Hors Bourse de tout ou partie des Actions et toutes Unités de Prime de l'Actionnaire dans le Compartiment concerné, directement ou indirectement, volontairement ou involontairement (y compris, sans limitation, à un affilié ou par l'effet de la loi), ne sera valide ou effectif si ces restrictions additionnelles sur le Transfert Hors Bourse ne sont pas respectées.

Vente en Bourse

10.5 Aucune restriction n'est applicable aux Ventes en Bourse, à condition que les Actions et toutes Unités de Prime qui seraient transférées à, ou acquises par, des personnes qui ne remplissent pas les conditions d'éligibilité de la Catégorie du Compartiment concerné telles que prévues dans le Mémoire ou qui sont qualifiées de Personnes Non Eligibles pourront, entre autres, faire l'objet d'un rachat obligatoire par la Société en application de l'article 8 des présents Statuts.

11. Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions.

Personnes Non Eligibles

11.1 La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'Actions (et toutes Unités de Prime) par toute personne si:

(a) de l'avis de la Société, une telle possession peut être préjudiciable à la Société ou à un Compartiment (parce que, par exemple, mais sans limitation, cette possession résulterait en une violation d'une loi ou d'un règlement de droit luxembourgeois ou étranger); ou

(b) de l'avis de la Société, il peut en résulter (individuellement ou conjointement avec d'autres investisseurs dans les mêmes circonstances) que:

(i) la Société, un Compartiment ou un véhicule intermédiaire soit soumis à toute imposition de toute nature, au Luxembourg ou ailleurs, ou soit exposés à des conséquences fiscales ou autres conséquences financières négatives qu'ils n'auraient pas subie autrement;

(ii) la Société ou un Compartiment soit soumis au U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974, telle que modifié; ou

(iii) la Société ou un Compartiment soit obligé de faire enregistrer ses Actions (et le cas échéant, toutes Unités de Prime) en vertu des lois d'un autre pays que le Luxembourg (y compris, sans limitation, le US Securities Act ou le U.S. Investment Company Act);

(c) de l'avis de la Société, il peut en résulter la violation d'une loi ou d'un règlement, de droit luxembourgeois ou étranger, applicable à la personne physique ou morale, à la Société ou à un Compartiment (y compris les lois et règlements en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme);

(d) en conséquence de cette propriété, la Société peut être exposée à des conséquences fiscales ou autres conséquences financières négatives qu'elle n'aurait pas subie autrement;

(ces personnes sont à déterminer par la Société et sont désignées dans les présents Statuts comme des Personnes Non Eligibles). Une personne qui n'est pas qualifiée d'Investisseur Averti sera considérée comme une Personne Non Eligible.

11.2 A de telles fins, le Conseil d'Administration peut:

(a) refuser d'émettre toute Action (et toute Unité de Prime) et refuser d'enregistrer tout Transfert (autre qu'une Vente en Bourse), lorsqu'il lui apparaît qu'un tel enregistrement ou Transfert rendrait une Personne Non Eligible propriétaire ou bénéficiaire économique de cette ou de ces Action(s) ou Unité(s) de Prime; et

(b) à tout moment, exiger de la personne dont le nom est inscrit dans le Registre ou qui souhaite enregistrer un Transfert dans le Registre, de fournir à la Société toute information, accompagnée d'une déclaration sous serment, que la Société considère nécessaire afin de déterminer si le bénéficiaire économique des Actions et des Unités de Prime est une Personne Non Eligible ou non, ou si une Personne Non Eligible deviendrait bénéficiaire économique des Actions et des Unités de Prime à la suite d'un tel enregistrement.

11.3 S'il apparaît qu'un investisseur de la Société est une Personne Non Eligible, la Société est en droit, à son entière discrétion de:

(a) refuser d'accepter le vote de la Personne Non Eligible à l'Assemblée Générale; et/ou

(b) retenir tous dividendes payés ou autres sommes distribuées concernant les Actions détenues par la Personne Non Eligible; et/ou

(c) d'ordonner à la Personne Non Eligible de vendre ses Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) à un Investisseur Averti approuvé par le Conseil d'Administration et d'apporter au Conseil d'Administration la preuve que cette vente a été effectuée dans les (dix) 10 jours ouvrables de banque au Luxembourg à compter de l'envoi de l'avis s'y rapportant, sous réserve des restrictions au Transfert; et/ou

(d) procéder au rachat forcé de toutes les Actions (ainsi que de toutes Unités de Prime) détenues par la Personne Non Eligible à un prix basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire (et la dernière Valeur Nette de Prime) calculée, moins une pénalité déterminée dans le Mémoire.

11.4 L'exercice par la Société des pouvoirs conformément au présent article ne peut en aucun cas être mis en question ou déclaré nul sur base du fait que la propriété des actions n'était pas suffisamment démontrée ou que la propriété actuelle des actions ne correspondait pas aux présomptions faites par la Société à la date de la notification d'achat, étant entendu que la Société a exercé les pouvoirs susmentionnés de bonne foi.

12. Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

12.1 La Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie d'un Compartiment a une valeur nette d'inventaire (la Valeur Nette d'Inventaire ou VNI) déterminée conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts à chaque date d'évaluation telle que déterminée dans le Mémoire pour chaque Compartiment et Catégorie (la Date d'Évaluation).

12.2 Si des Unités de Prime sont émises, la Société, chaque Compartiment et chaque Catégorie dans un Compartiment auront aussi une valeur nette de prime (la Valeur Nette de Prime) déterminée conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts à chaque Date d'Évaluation telle que prévue dans le Mémoire concernant chaque Compartiment et Catégorie. La Valeur Nette de Prime sera calculée, déterminée, suspendue ou communiquée de la même manière que celle de la Valeur Nette d'Inventaire.

12.3 La devise de référence de la Société est l'euro (EUR).

12.4 Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (et, le cas échéant, de la Valeur Nette de Prime):

(a) L'agent administratif de la Société (l'Agent Administratif) calculera, sous la supervision de la Société, la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) par Catégorie de chaque Compartiment de la manière suivante: chaque Catégorie participe dans le Compartiment en fonction du portefeuille et des droits de distribution attribués à chaque Catégorie. La valeur de l'ensemble du portefeuille et des droits de distribution attribués à une Catégorie en particulier d'un Compartiment à une Date d'Évaluation particulière ajustée des engagements relatifs à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation représente le total de la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) attribuée à cette Catégorie à cette Date d'Évaluation. Les actifs de chaque Catégorie sont investis collectivement au sein d'un Compartiment mais sous réserve de structures de frais, distributions, cibles de commercialisations, devises différents et autres caractéristiques spécifiques

décrites dans le Mémoire. Une Valeur Nette d'Inventaire distincte par Action (et une Valeur Nette de Prime par Unité de Prime), qui peut varier en fonction de ces facteurs variables, sera calculée pour chaque Catégorie de la manière suivante: la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) de cette Catégorie de ce Compartiment à la Date d'Évaluation divisée par le nombre total d'Actions (et Unités de Prime) de cette Catégorie de ce Compartiment en circulation à la Date d'Évaluation.

(b) La valeur des actifs et obligations qui ne sont pas libellés dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie, sera convertie dans la devise de référence de ce Compartiment ou de cette Catégorie au taux de change en vigueur à la Date d'Évaluation concernée. Si ces informations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé avec prudence et de bonne foi en vertu des procédures établies par le Conseil d'Administration. Toutes les transactions effectuées dans une autre devise seront traduites dans la devise de référence à la date de la transaction.

(c) Afin de calculer la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) par Catégorie d'un Compartiment en particulier, la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) de chaque Compartiment sera calculée en déterminant la somme de:

(i) la valeur des actifs de la Société alloués au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts; moins

(ii) toutes les obligations de la Société allouées au Compartiment concerné conformément aux dispositions des présents Statuts, et tous les frais attribuables au Compartiment concerné, lesquels sont encourus mais impayés à la Date d'Évaluation concernée.

(d) La valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

(i) les titres (y compris les investissements dans des organismes de placement collectif cotés (OPC)), qui sont cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé, seront évalués sur base du dernier cours de bourse publié ou de la dernière valeur de marché publiée;

(ii) les titres qui ne sont ni cotés en bourse ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de leur juste valeur estimée avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'Administration. Si une VNI est déterminée pour les parts et actions émises par un OPC qui calcule une valeur nette d'inventaire par action et par part, ces parts ou actions seront évaluées sur la base de la dernière valeur nette d'inventaire déterminée selon les conditions des documents d'émission particuliers de cet OPC ou à leurs dernières valeurs nettes d'inventaires non officielles (c'est-à-dire estimations des valeurs nettes d'inventaire qui ne sont généralement pas utilisées pour les souscriptions et rachats ou fournis par une source d'évaluation - y compris le gestionnaire d'investissements de l'OPC - autre que l'agent administratif de l'OPC), si elles sont plus récentes que leurs valeurs nette d'inventaire officielles. La Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) calculée sur la base des valeurs nettes d'inventaire non officielles de l'OPC, peut différer de la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) qui aurait été calculée, à la Date d'Évaluation correspondante, sur base des valeurs nettes d'inventaire officielles déterminées par l'agent administratif des OPCs. Cependant, cette Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) est finale et lie nonobstant toute différente détermination postérieure. En cas de survenance d'un événement d'évaluation qui n'est pas reflété au sein de la dernière valeur nette d'inventaire disponible de ces actions ou parts émises par ces OPCs, l'évaluation des actions et parts émises par ces OPCs sera estimée avec prudence et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration pour prendre en compte cet événement d'évaluation. Les événements suivants sont qualifiés d'événements d'évaluation: les appels de capital, distributions et rachats effectués par l'OPC ou autre entité ou un ou plusieurs de ses investissements sous-jacents, ainsi que les événements matériels ou développements affectant autant ces investissements sous-jacents que les OPCs eux-mêmes;

(iii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèce et intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés sera la valeur totale de ceux-ci, sauf toutefois s'il est improbable que le paiement soit effectué, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant un montant estimé adéquat par le Conseil d'Administration pour refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(iv) la valeur nette liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou d'options non cotés en bourse ou sur d'autres marchés réglementés, sera déterminée conformément aux politiques établies par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon constante pour chaque variété de contrats. La valeur nette liquidative des opérations à terme, contrats à terme ou d'options négociés en bourse ou un autre marché réglementé sera basée sur les derniers prix de règlement de ces contrats sur les marchés d'échange et les marchés réglementés sur lesquels ces opérations à terme, contrats à terme ou options particuliers sont négociés; si l'opération à terme, le contrat à terme ou l'option ne peut être liquidé au jour où les actifs nets sont déterminés, la base pour déterminer la valeur liquidative de ce contrat sera la valeur jugée équitable et raisonnable par le Conseil d'Administration;

(v) les swaps sur taux d'intérêt seront évalués à leur valeur de marché établie par référence aux taux d'intérêts applicables. Les swaps sur indice ou sur instrument financier seront évalués à leur valeur de marché par rapport à l'indice ou investissement financier concerné. L'évaluation de la convention de swap portant sur un indice ou un instrument financier sera basée sur la valeur de marché de cette transaction de swap établie de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration;

(vi) les instruments du marché monétaire et tous les autres actifs qui ne sont pas cotés ou négociés sur un marché réglementé seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi selon les procédures mises en place par le Conseil d'Administration.

(e) Le Conseil d'Administration peut autoriser, à sa discrétion, une autre méthode d'évaluation, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la juste valeur de tout actif ou obligation de la Société conformément à la loi luxembourgeoise. Cette méthode sera alors appliquée de manière cohérente. L'Agent Administratif s'en remet valablement aux déviations approuvées par le Conseil d'Administration pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et de la Valeur Nette de Prime.

(f) Afin de déterminer la valeur des actifs de la Société, l'Agent Administratif, eu égard aux standards de prudence et de diligence, peut, en calculant la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime), se reposer, à moins d'une erreur manifeste, sur les évaluations fournies (i) par diverses sources de prix disponibles sur le marché telles que des agences de pricing ou des administrateurs de fonds, (ii) par les prime broker et courtiers, ou (iii) par un ou des spécialistes dûment autorisés à cet effet par le Conseil d'Administration. Finalement, dans le cas où aucun prix n'aurait été établi ou si l'évaluation ne peut être faite correctement, l'Agent Administratif peut se reposer sur l'évaluation fournie par le Conseil d'Administration.

(g) Dans les circonstances où (i) une ou plusieurs sources de prix failliraient à fournir des évaluations à l'Agent Administratif, ce qui peut avoir un impacte significatif sur la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime), ou lorsque (ii) la valeur des actifs ne peut être déterminée aussi rapidement et précisément que nécessaire, l'Agent Administratif est autorisé à ne pas calculer la Valeur Nette d'Inventaire et en conséquence peut être dans l'incapacité de déterminer des prix de souscription, de conversion ou de rachat. Le Conseil d'Administration sera immédiatement informé par l'Agent Administratif si cette situation devait se présenter. Le Conseil d'Administration peut alors décider de suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) conformément à l'article 13 ci-dessous.

(h) Tous les actifs dénommés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné(e) seront convertis conformément aux procédures décrites dans le Mémoire. La Valeur Nette d'Inventaire par Action (et la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) peut être arrondie vers le haut ou vers le bas au centime entier le plus proche de la devise dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire des Actions concernées (et la Valeur Nette de Prime des Unités de Prime concernées) est calculée.

12.5 Pour les besoins de l'article 12,

(a) les Actions (et Unités de Prime) à émettre par la Société seront traitées comme étant émises à partir du moment spécifié par le Conseil d'Administration à la Date d'Évaluation par rapport à laquelle cette évaluation est faite et à partir de ce moment et jusqu'à réception par la Société du paiement elles seront considérées comme étant un actif de la Société;

(b) les Actions (et Unités de Prime) de la Société à racheter (le cas échéant) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date de rachat fixée, et à partir de ce moment et jusqu'à paiement par la Société de leur prix, elles seront considérées comme étant une obligation de la Société;

(c) tous les investissements, balances des paiements et autres actifs exprimés en devises autres que la devise de référence du Compartiment/de la Catégorie concerné seront évalués après prise en compte du (des) taux de change du marché en vigueur à la Date d'Évaluation; et

(d) lorsque la Société s'est engagée, à une Date d'Évaluation, à:

(i) acheter un actif, la valeur de la contrepartie à payer pour cet actif sera présentée comme un engagement de la Société et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif de la Société;

(ii) vendre un actif, la valeur de la contrepartie à recevoir pour cet actif sera présentée comme un actif de la Société et l'actif à délivrer par la Société ne sera pas repris dans les actifs de la Société;

étant entendu que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet actif n'est pas connue à la Date d'Évaluation, sa valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

12.6 Allocation des actifs et obligations

(a) Les actifs et obligations de la Société seront alloués de la manière suivante:

(i) les produits provenant de l'émission d'actions de chaque Catégorie seront inscrits dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Catégorie, étant entendu que si plusieurs Catégories coexistent dans ce Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des actifs nets de ce Compartiment attribuables à cette Catégorie;

(ii) les actifs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Catégorie(s) de ce Compartiment;

(iii) lorsqu'un actif est dérivé d'un autre actif, cet actif sera attribué dans les livres de la Société à la même Catégorie ou aux mêmes Catégories que les actifs desquels il dérive et à chaque nouvelle évaluation de cet actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera appliquée à la Catégorie ou aux Catégories concernées;

(iv) lorsque la Société encourt une obligation en relation avec un actif d'une Catégorie en particulier ou de Catégories en particulier dans un Compartiment ou en relation avec une action faite en connexion avec un actif d'une Catégorie ou de Catégories en particulier dans un Compartiment, cette obligation sera allouée à la Catégorie ou aux Catégories concernées dans ce Compartiment;

(v) dans le cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Catégorie en particulier, cet actif ou cet engagement sera alloué à toutes les Catégories de manière proportionnelle à leurs Valeurs Nettes d'Inventaire (et Valeurs Nettes de Prime) respectives ou d'une autre manière déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque des actifs de plusieurs Catégories sont détenus sur un compte et/ou sont cogérés comme masse ségréguée d'actifs par un agent de la Société, les droits respectifs de chaque Catégorie correspondent à la portion proportionnelle résultant de la contribution de la Catégorie concernée au compte ou à la masse concernée, (ii) ce droit varie conformément aux allocations et retraits faits pour le compte de la Catégorie, tels que décrits dans le Mémoire et finalement (iii) toutes les obligations, quelles que soient les Catégories auxquelles elles sont attribuables, lient Société dans son entièreté, à moins qu'il en soit décidé autrement avec les créiteurs;

(vi) au moment du paiement de distributions aux Actionnaires de toute Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire (et la Valeur Nette de Prime) de cette Catégorie sera diminuée du montant de ces distributions.

12.7 Règles générales

(a) toutes les règles et décisions d'évaluation doivent être interprétées et appliquées conformément au droit luxembourgeois;

(b) afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 12 sont des règles pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) et n'ont pas pour objet d'affecter le traitement à des fins légales ou comptables des actifs ou obligations de la Société ou des Actions (et Unités de Prime) émises par la Société;

(c) la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) de chaque Catégorie dans chaque Compartiment est rendue publique au siège social de la Société et mise à disposition aux bureaux de l'Agent Administratif. La Société peut procéder à la publication de cette information dans la devise de référence de chaque Compartiment/Catégorie et toute autre devise à la discrétion de la Société dans des journaux financiers pertinents. La Société n'acceptera aucune responsabilité pour des erreurs ou délais dans la publication ou non-publication des prix.

12.8 Les engagements de la Société seront réputés comprendre:

(a) tous les emprunts, effets et comptes exigibles;

(b) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);

(c) toutes les dépenses administratives en cours ou à payer;

(d) toutes les obligations connues, présentes ou à venir, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature;

(e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital ou sur le revenu encourus à la Date d'Évaluation concernée, déterminée périodiquement par le Conseil d'Administration, et toutes autres réserves, le cas échéant, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

(f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par des actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration prend en compte les dépenses à supporter et les coûts encourus par la Société.

13. Art. 13. Suspension temporaire de la Valeur Nette d'Inventaire.

13.1 La Société peut à tout moment et périodiquement suspendre la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions (et la Valeur Nette de Prime des Unités de Prime) d'un Compartiment ou d'une Catégorie, l'émission d'Actions (et toutes Unités de Prime) de ce Compartiment ou de cette Catégorie à des souscripteurs et le rachat des Actions (et toutes Unités de Prime) de ce Compartiment ou de cette Catégorie de ses Actionnaires, ainsi que les conversions d'Actions (et toutes Unités de Prime) d'une Catégorie dans un Compartiment:

(i) pendant toute période au cours de laquelle une ou plusieurs bourses d'échanges sur lesquels une partie conséquente des actifs du Compartiment sont fermées pour une raison autre que les congés normaux, ou pendant laquelle les négociations y sont restreintes ou suspendues ou les transactions y sont restreintes ou suspendues;

(ii) pendant toute période au cours de laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires, terroristes ou monétaires, ou toute autre circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir du Conseil d'Administration ou durant l'existence d'une situation sur le marché par suite de laquelle il ne serait pas raisonnablement praticable de vendre les actifs du Compartiment sans affecter de manière significative et défavorable aux intérêts des Actionnaires ou, si de l'avis du Conseil d'Administration un juste prix ne peut être déterminé pour les actifs du Compartiment;

(iii) en cas de rupture des moyens de communication normalement utilisés pour évaluer une partie conséquente des actifs du Compartiment ou si pour une raison quelconque la valeur d'un actif important du Compartiment en relation avec la Valeur Nette d'Inventaire et la Valeur Nette de Prime (à l'entière discrétion du Conseil d'Administration) ne peut être déterminée aussi rapidement et de manière aussi précise que requise;

(iv) si, en conséquence d'une restriction des échanges ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte du Compartiment sont rendues impraticables, ou si les achats, ventes, dépôts et retraits des actifs du Compartiment ne peuvent être effectués aux taux normaux d'échanges;

(v) lorsque la valeur d'une partie importante des investissements du Compartiment ou d'un véhicule intermédiaire ne peut être déterminée de manière précise;

(vi) dans des circonstances telles que décrites et conformément à l'article 12.4(g) ci-dessus;

(vii) lorsque le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou le droit de rachat des investisseurs dans un ou plusieurs OPCs cibles représentant une partie importante des actifs du Compartiment concerné est suspendu;

(viii) lorsque la suspension est requise par la loi ou par une procédure légale;

(ix) lorsque pour une raison quelconque le Conseil d'Administration détermine qu'une telle suspension est dans le meilleur intérêt des investisseurs;

(x) à la publication d'une notice convoquant une Assemblée Générale extraordinaire des Actionnaires afin de liquider la Société; ou

(xi) lorsque pour toute autre raison, les prix des investissements dans un Compartiment ne peuvent être déterminés rapidement.

13.2 Une telle suspension peut être notifiée par la Société aux personnes susceptibles d'être affectées par cette suspension par tout moyen jugé approprié. La Société doit notifier cette suspension aux Actionnaires demandant le rachat ou la conversion de leurs actions.

13.3 Une telle suspension concerne un seul Compartiment et n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime), l'émission, le rachat ou la conversion d'Actions (ou d'Unités de Prime) d'un autre Compartiment.

13.4 Toute demande de souscription, rachat ou de conversion sera irrévocable sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) dans le Compartiment concerné. Le retrait d'une souscription ou d'une demande de rachat ou de conversion ne sera effective uniquement si une notification écrite par lettre ou fax a été reçue par l'Agent Administratif avant la fin de la période de suspension, sans quoi les demandes de souscription, de rachat qui n'auront pas été retirées seront exécutées à la première Date d'Evaluation suivant la fin de la période de suspension, sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) déterminée à cette Date d'Evaluation.

13.5 Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter défavorablement les intérêts des Actionnaires, ou en cas de nombreuses demandes de rachat dans un Compartiment, le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne déterminer le prix d'émission/de rachat ou de conversion qu'après avoir effectué le plus rapidement possible les ventes de titres ou autres actifs nécessaires pour le compte du Compartiment concerné. Dans ce cas, les demandes de souscription, de rachat et de conversion en cours seront traitées sur base de la Valeur Nette d'Inventaire (et de la Valeur Nette de Prime) ainsi calculée.

14. Art. 14. Gestion.

14.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 3 (trois) administrateurs (les Administrateurs). Les Administrateurs, qu'ils soient Actionnaires ou non, sont nommés lors d'une Assemblée Générale pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) années. Les Administrateurs peuvent être révoqués à tout moment et à l'entière discrétion de l'Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration est élu par les Actionnaires à l'Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Lorsqu'une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent en vue d'accomplir cette mission en son nom et pour son compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et obligations, et encourt la même responsabilité, que s'il accomplissait cette tâche en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité conjointe de la Personne Morale. La Personne Morale ne peut révoquer le Représentant à moins de nommer simultanément un nouveau représentant permanent.

14.3 Les Administrateurs sont élus par un vote à la majorité des Actions (à l'exclusion des Unités de Prime) présentes ou représentées à l'Assemblée Générale concernée.

14.4 Les Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans motif à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale.

14.5 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront élire un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision finale concernant cette nomination lors de la prochaine Assemblée Générale.

15. Art. 15. Réunion du Conseil d'Administration.

15.1 Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut également désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui aura la charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres Administrateurs nommeront à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion un autre président pro tempore qui présidera la réunion concernée.

15.2 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans la notice de convocation.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de l'urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

15.4 Une convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés pendant la réunion et s'ils affirment avoir été dûment informés et avoir pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil d'Administration donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation spéciale n'est pas requise pour une réunion se tenant aux lieux et heures indiqués dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

15.5 Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) un autre Administrateur comme son mandataire.

15.6 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un Administrateur peut représenter plus d'un autre Administrateur, à condition qu'au moins deux Administrateurs soient présents physiquement à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les présents Statuts et par la Loi sur les Sociétés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

15.7 En cas d'égalité des voix, le Président de la réunion aura voix prépondérante.

15.8 Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participants à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

15.9 Nonobstant ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un ou plusieurs documents contenant les résolutions signées, manuellement ou électroniquement par le biais d'une signature électronique valide selon le droit luxembourgeois, par chaque Administrateur. La date de cette résolution est la date de la dernière signature.

16. Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

16.1 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou un membre du Conseil d'Administration présidant cette réunion.

16.2 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou deux membres du Conseil d'Administration.

17. Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

18. Art. 18. Délégation de pouvoirs.

18.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

18.2 Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du corps dirigeant. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa capacité de membre du conseil dirigeant d'une telle entité.

18.3 Le Conseil d'Administration est également autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

18.4 Le Conseil d'Administration peut mettre en place des comités et déléguer à ces comités le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments ou d'agir en simple qualité de conseiller envers la Société relativement à un ou plusieurs Compartiments. Les règles de composition, les fonctions et devoirs et la rémunération de ces comités seront décrites dans le Mémoire.

19. Art. 19. Pouvoir de signature.

19.1 La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs.

19.2 De plus, la Société sera engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou par la signature unique de la personne à qui un tel pouvoir de signature aura été accordé par le Conseil d'Administration, mais uniquement dans les

limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est liée par l'unique signature, le cas échéant, de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 18.1 ci-dessus.

20. Art. 20. Délégation des pouvoirs et nomination d'un gestionnaire en investissements.

20.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer la conduite de la gestion journalière et des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé pour la Société) et ses pouvoirs d'accomplir des actes en vue de la réalisation de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, membres du Conseil d'Administration ou non, qui seront dotées des pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui seront autorisées, si le Conseil d'Administration le décide, à sous-déléguer leurs pouvoirs.

20.2 La Société peut conclure avec toute Société luxembourgeoise ou étrangère une (des) convention(s) de gestion, aux termes de laquelle (desquelles) toute société préalablement approuvée par elle fournira à la Société des recommandations et conseils concernant la politique d'investissement de la Société conformément à l'article 21. De plus, cette société peut, quotidiennement et sous le contrôle et la responsabilité ultime du Conseil d'Administration, acheter et vendre des titres ou autres actifs et gérer le portefeuille de la Société. La convention de gestion contiendra les règles régissant les modalités de modification ou de résiliation ou sera, à défaut, conclue pour une durée indéterminée.

20.3 Le Conseil d'Administration peut aussi conférer des pouvoirs spécifiques par des procurations notariées ou privées.

21. Art. 21. Politiques et restrictions d'investissement.

21.1 Le Conseil d'Administration a, selon le principe de diversification des risques, le pouvoir de déterminer (i) les politiques d'investissement de chaque Compartiment, (ii) la stratégie de couverture des risques à appliquer à des Catégories spécifiques dans un Compartiment déterminé et (iii) la conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans la limite des pouvoirs d'investissement et des restrictions telles que définis par le Conseil d'Administration dans le Mémoire, conformément aux lois et réglementations applicables.

21.2 Le Conseil d'Administration aura également le pouvoir de déterminer toutes restrictions applicables périodiquement aux investissements des actifs de la Société et aux actifs de ses Compartiments, conformément à la Loi de 2007, y compris sans limitation, des restrictions relatives:

(a) aux emprunts de la Société ou de tout Compartiment et à la mise en gage de leurs actifs; et

(b) au pourcentage maximum des actifs de la Société ou d'un Compartiment pouvant être investis dans tout actif unique sous-jacent et le pourcentage maximum de tout type d'investissement qu'elle (ou un Compartiment) pourra acquérir.

21.3 Le Conseil d'Administration, agissant dans le meilleur intérêt de la Société, peut décider, conformément aux termes du Mémoire, que (i) tout ou partie des actifs de la Société ou d'un Compartiment sera cogéré sur une base ségréguée avec d'autres actifs détenus par d'autres investisseurs, y compris d'autres organismes de placement collectif et/ou leurs compartiments, ou que (ii) tout ou partie des actifs de deux ou plusieurs Compartiments sera cogéré sur une base ségréguée ou en commun.

22. Art. 22. Indemnisation.

22.1 La Société peut indemniser ses Administrateurs, gestionnaire d'investissement et chacun de leurs gérants, administrateurs, fondés de pouvoir, agents et employés (chacun étant une Personne Indemnifiée) de toutes demandes d'indemnisation, obligations, frais, dommages et de dépenses (y compris les frais juridiques raisonnables), pouvant être (ou devenir) encourus par la Personne Indemnifiée découlant de ses activités pour le compte de la Société dans la mesure où l'activité ou les circonstances à l'origine de cette demande d'indemnisation n'impliquent pas de négligence grave, fraude ou faute intentionnelle sous la loi luxembourgeoise de la part de la Personne Indemnifiée.

22.2 La Société peut, lorsqu'elle l'estime nécessaire, fournir une couverture d'assurance professionnelle ou toute autre couverture d'assurance adéquate à une ou plusieurs Personnes Indemnifiées.

23. Art. 23. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de la Société.

23.1 Tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

23.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

24. Art. 24. Assemblée générale annuelle des actionnaires - autres assemblées générales.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre lieu dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la notice de convocation de l'assemblée, le premier mardi du mois de juin de chaque année à 11h00 (heure de Luxembourg). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le jour ouvrable précédant. Par dérogation, la première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 4 juin 2013 au siège social de la Société.

24.2 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requiert.

24.3 Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieu et heure indiqués dans les notices de convocation de l'Assemblée Générale.

24.4 Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à la réunion.

25. Art. 25. Notification, Quorum, Convocation, Procurations et Vote.

25.1 La convocation et la conduite des Assemblées Générales sont régis par les règles concernant les délais de convocation et les quorums établies par la loi, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

25.2 Le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles le requièrent, deux Administrateurs conjointement, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils seront obligés de la convoquer de manière à ce qu'elle soit tenue dans une période d'un mois, si les Actionnaires représentant un dixième du capital le demandent par une écrit contenant une mention de l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit peuvent exiger l'inscription d'un ou de plusieurs sujets à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande doit être adressée à la Société au moins 5 (cinq) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

25.3 Toutes les Actions étant nominatives, les notices de convocation seront uniquement envoyées par lettres recommandées.

25.4 Chaque Action donne droit à une voix, sous réserve des dispositions de l'articles 11.3 des présents Statuts. Une Unité de Prime ne confère aucun droit de vote.

25.5 Sauf disposition contraire de la loi ou les présents Statuts, les résolutions proposées à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votants.

25.6 Cependant, les décisions ayant pour objet de modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. La seconde Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée Générale concernée. Les voix attachées aux actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote, s'est abstenu, a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

25.7 La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et obligataires.

25.8 Chaque Actionnaire pourra prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, ne devant pas nécessairement être Actionnaire.

25.9 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans notice préalable.

25.10 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les formulaires originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale concernée.

25.11 Avant le début de toute délibération, les Actionnaires éliront un président de l'Assemblée Générale. Le président nommera un secrétaire et les Actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

25.12 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire que le désire.

25.13 Cependant, lorsque les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président du Conseil d'Administration ou deux Administrateurs.

26. Art. 26. Assemblées générales des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Catégorie.

26.1 Les Actionnaires de tout Compartiment peuvent tenir à tout moment une Assemblée Générale afin de prendre des décisions sur des sujets exclusivement en relation avec le Compartiment.

26.2 De plus, les actionnaires de Catégories peuvent tenir à tout moment des Assemblées Générales relatives à tous sujets spécifiques à la Catégorie.

26.3 Les dispositions de l'article 25 sont d'application pour de tels Assemblées Générales, à moins que le contexte ne le requière autrement.

27. Art. 27. Réviseur d'entreprises agréé.

27.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel de la Société seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'Assemblée Générale et rémunéré par la Société.

27.2 Le réviseur d'entreprises agréé accomplit toutes les fonctions prescrites par la Loi de 2007.

28. Art. 28. Liquidation ou fusion de Compartiments ou Catégories d'Actions.

28.1 Dans l'hypothèse où, pour une quelconque raison, la valeur des actifs nets totaux d'un Compartiment ou la valeur des actifs nets d'une Catégorie au sein d'un Compartiment a diminué jusqu'à, ou n'a pas atteint, un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour ce Compartiment ou cette Catégorie pour être géré de manière économiquement efficace ou en cas de modification substantielle de la situation politique, économique ou monétaire ou en raison de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires concernés la conversion de leurs Actions (et de toutes Unités de Prime) en Actions (et toutes Unités de Prime) d'un autre Compartiment selon les termes fixés par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes les Actions (et Unités de Prime) de la ou des Catégories concernées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (et la Valeur Nette de Prime par Unité de Prime) en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et des dépenses de réalisation calculés à la Date d'Évaluation à laquelle cette décision prendra effet. La Société notifiera un avis aux détenteurs des Actions (et des Unités de Prime) concernées avant la date effective de rachat forcé, qui indique les raisons et la procédure des opérations de rachat.

28.2 Toute demande de souscription sera suspendue à partir du moment de l'annonce de la cessation, la fusion ou le transfert du Compartiment ou Catégorie concerné.

28.3 De plus, l'Assemblée Générale d'une Catégorie ou d'un Compartiment aura le pouvoir, dans tous les autres cas, sur proposition du Conseil d'Administration, de racheter toutes les Actions (ainsi que toutes les Unités de Prime) du Compartiment ou de la Catégorie concernée et de reverser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (et le cas échéant, la Valeur Nette de Prime de leurs Unités de Prime) en tenant compte des prix de réalisation réels des investissements et les dépenses de réalisation calculée à la Date d'Évaluation précédant immédiatement la date à laquelle la décision prendra effet. Il n'y aura aucune exigence de quorum pour une Assemblée Générale constituée selon cet article 28, qui prendra les décisions à la majorité simple des Actionnaires présents et représentés et votant à cette Assemblée Générale.

28.4 Les actifs qui ne peuvent pas être distribués à leurs bénéficiaires lors de la mise en œuvre du rachat seront déposés auprès d'une banque ou d'une institution de crédit tel que définies par la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier, tel que modifiée, pour une période de six (6) mois; après cette période, les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation à Luxembourg pour le compte des personnes y ayant droit.

28.5 Toutes les Actions (et Unités de Prime) rachetées seront annulées.

28.6 Dans les mêmes circonstances que celles prévues au premier paragraphe du présent article, le Conseil d'Administration peut décider d'allouer les actifs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment ou à un autre organisme de placement collectif organisé selon les dispositions de la Loi de 2007 ou de la loi du 20 décembre 2002 relative aux OPCs, telle que modifiée ou de la loi du 17 décembre 2010 relative aux OPCs, ou à un autre compartiment dans le OPC (le Nouveau Compartiment) et de redéfinir les Actions (ainsi que toutes Unités de Prime) du Compartiment concerné comme des actions du Nouveau Compartiment (suite à une division ou une consolidation, si nécessaire, et le paiement du montant correspondant à une fraction d'action due aux Actionnaires). Cette décision sera communiquée de la manière décrite au premier paragraphe de cet article un (1) mois avant son entrée en vigueur (et, en outre, la publication contiendra des informations relatives au Nouveau Compartiment) afin de permettre aux Actionnaires de demander le rachat de leurs Actions (et Unités de Prime), sans frais, durant cette période.

28.7 Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par l'article 28.6, une contribution des actifs et dettes attribuables à un Compartiment à un autre Compartiment au sein de la Société peut, en toutes autres circonstances, être ordonnée par une Assemblée Générale du Compartiment ou de la Catégorie concernée pour laquelle il n'y aura pas d'exigence de quorum et qui pourra décider cette fusion à la majorité simple de ceux présents ou représentés et votant à cette assemblée.

28.8 En outre, une contribution des actifs et dettes attribuable à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif en référence à l'article 28.6 ou à un autre compartiment dans cet autre organisme de placement collectif nécessitera une décision des Actionnaires de la Catégorie ou du Compartiment concerné prise avec une exigence de quorum de 50% des Actions en émission et adoptée à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées, sauf lorsque cette fusion doit être mise en œuvre avec un organisme de placement collectif luxembourgeois de forme contractuelle (fonds commun de placement) ou un organisme de placement collectif étranger, auquel cas les résolutions seront contraignantes uniquement à l'égard des Actionnaires ayant voté en faveur de cette fusion.

29. Art. 29. Année comptable.

29.1 L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, exception faite du premier exercice social qui commence à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

30. Art. 30. Comptes annuels.

30.1 Chaque année, à la fin de l'année financière, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi de 2007.

30.2 Le Conseil d'Administration soumet, au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le bilan et le compte des pertes et profits de la Société, ainsi que son rapport et les documents afférents tel que prescrit par la loi, au réviseur d'entreprises de la Société, qui rédige sur cette base son rapport.

30.3 Le bilan, le compte des pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises, ainsi que tous les autres documents requis par la loi, sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

31. Art. 31. Affectation des bénéfices.

31.1 L'Assemblée Générale détermine, sur proposition de Conseil d'Administration et dans les limites prescrites par la loi et le Mémoire, la manière dont les revenus du Compartiment seront affectés eu égard à chaque Catégorie, et peut annoncer, ou autoriser le Conseil d'Administration à annoncer des dividendes.

31.2 Pour toute Catégorie ayant droit à des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires conformément aux dispositions légales.

31.3 Le paiement de dividendes aux détenteurs d'Actions nominatives (et Unités de Prime) sera effectué à ces Actionnaires à leur adresse mentionnée dans le Registre.

31.4 Les dividendes peuvent être payés dans la devise et aux lieu et heure déterminés par le Conseil d'Administration en temps utiles.

31.5 Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces sous les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

31.6 Les dividendes qui n'ont pas été réclamés dans les cinq ans de leur annonce seront prescrits et reviendront à la ou aux catégories d'actions émises dans le Compartiment respectif.

31.7 Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende annoncé par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

32. Art. 32. Dépositaire.

32.1 La Société conclura un contrat de dépositaire avec une banque ou une institution de crédit qui satisfait aux exigences de la Loi de 2007 (le Dépositaire) qui assumera à l'égard de la Société et de ses Actionnaires les responsabilités prescrites par la Loi de 2007. Les honoraires payables au Dépositaire seront déterminés dans le contrat de dépositaire.

32.2 Si le Dépositaire indique son intention de mettre fin à la relation de dépositaire, le Conseil d'Administration devra désigner dans les deux mois un autre institut financier qui agira comme dépositaire et en se faisant le Conseil d'Administration désignera cette institution comme dépositaire à la place du Dépositaire sortant. Le Conseil d'Administration peut mettre fin au mandat du Dépositaire, mais ne peut décharger celui-ci de ses obligations avant la nomination d'un successeur conformément à ces précédentes dispositions.

33. Art. 33. Liquidation.

33.1 La Société peut à tout moment être dissoute par une résolution de l'Assemblée Générale, sujette au quorum et aux conditions de majorité pour la modification des présents Statuts.

33.2 Si les actifs de la Société tombent sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5, la question de la dissolution de la Société sera soumise à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale, pour laquelle aucun quorum ne sera requis, statuera à la simple majorité des votes des actions représentées à l'Assemblée Générale.

33.3 La question de la dissolution de la Société sera également soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum indiqué à l'article 5; dans ce cas, l'Assemblée Générale sera tenue sans aucune exigence de quorum et la dissolution peut être décidée par les Actionnaires détenant un quart des droits de vote des Actions représentées à l'Assemblée Générale.

33.4 L'Assemblée Générale doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la constatation du fait que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal.

33.5 Dans l'hypothèse d'une dissolution de la Société, la liquidation doit être effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être soit des personnes physiques soit des entités juridiques) nommés par l'Assemblée Générale effectuant cette dissolution et qui doit déterminer leurs pouvoirs et indemnité.

33.6 La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial, si cette publication est requise ou nécessaire, et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont un doit être un journal luxembourgeois.

33.7 Le ou les liquidateurs réaliseront les actifs de chaque Compartiment dans le meilleur intérêt des Actionnaires et répartiront les produits de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires des Compartiments concernés selon leur pro rata respectif.

33.8 Tous montants non réclamés par les Actionnaires à la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les sommes déposées ne sont pas réclamées après la durée prévue, elles seront prescrites.

34. Art. 34. Loi applicable.

34.1 Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront régies conformément à la Loi de 2007 et la Loi sur les Sociétés conformément à l'article 1.2 des présents Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été établis, la partie susnommée déclare souscrire à trente et une (31) Actions sans Unité de Prime représentant l'intégralité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire par apport en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000 EUR) payée par l'actionnaire est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26, 26-3 and 26-5 de la Loi sur les Sociétés et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de trois mille euros (€ 3.000,-).

Résolutions de l'associé unique

La partie susnommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Konstantinos Morianos, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 3 Valaoritou & Voukourestiou str, 10671 Athènes, Grèce, né le 24 septembre 1963, à Athènes, Grèce;

- David Barrett, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 11 mars 1964, à Londres, Royaume-Uni;

- Emmanuel Bussetil, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 3-5 Chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Genève, Suisse, né le 17 novembre 1951, au Pirée, Grèce;

- Spyridon Seretis, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Jean Monnet, L2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 19 janvier 1951, au Pirée, Grèce; et

- Michel Bourrit, administrateur, dont l'adresse professionnelle est au 3-5 Chemin des Tuileries, 1293 Bellevue, Genève, Suisse, né le 1^{er} juillet 1946, à Genève, Suisse;

3. PricewaterhouseCoopers, dont le siège est au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société;

4. le siège social de la Société est établi au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom, son prénom usuel, état et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kelecom, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 février 2012. Relation: EAC/2012/2393. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012030524/1941.

(120039448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2012.

Residential Initiatives II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.142.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour Residential Initiatives II S.à r.l.

Référence de publication: 2012016838/11.

(120019995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Centramat, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 14.029.

Procès-verbal de la réunion des associés tenue au siège social, le 19 décembre 2011

Monsieur Michel GLAESNER démissionne avec effet immédiat de son poste de gérant de la société.

Référence de publication: 2012017179/9.

(120020871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

S&M 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.999.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Pour S&M 3 S.à r.l.

Référence de publication: 2012016860/11.

(120020011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Alzinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 42, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 109.176.

Am 31. Januar 2012 hat die Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

- der Rücktritt von Herr Christian LEBRETON, Herr Thierry ALBIGES und Frau Christina NEUHAUS als Verwaltungsratsmitgliedern.

- der Rücktritt von Herr Christian LEBRETON als Delegierte des Verwaltungsrates;

- zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt: Herr Willem Harmannus SCHAAP, Geschäftsführer, wohnhaft in D-77656 Offenburg, Schleierackerweg, 8, Herr Wilhelm Georg GEISLER, privatangestellter, wohnhaft in D-54311 Trierweiler, Koppbach, 7 und Frau Angelika SCHAAP, privatangestellter, wohnhaft in D-77656 Offenburg, Schleierackerweg, 8.

- Die Mandate des Verwaltungsrates enden sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2017

Am 31. Januar 2012 hat der Verwaltungsrat folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Willem Harmannus SCHAAP, vorbenannt, wird zum Delegierten des Verwaltungsrates ernannt.

Herr Willem Harmannus SCHAAP.

Référence de publication: 2012017121/19.

(120020764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

S&M 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.000.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.
Pour S&M 4 S.à r.l.

Référence de publication: 2012016861/11.

(120020010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

S&M 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 140.020.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2012.
Pour S&M 5 S.à r.l.

Référence de publication: 2012016862/11.

(120020009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

International Palladium Board, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.566.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.
Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2012016899/14.

(120020539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Soa People SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'Activité Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 124.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016905/10.

(120020600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Socad Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 110.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012016906/10.

(120020076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Société Immobilière du Kiem, Société Anonyme.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 1, rue Siggy vu Letzebuerg.

R.C.S. Luxembourg B 32.364.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012016907/17.

(120020682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Dana International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.442.604,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 124.210.

—
Par résolutions signées en date du 20 janvier 2012, l'associé unique a pris la décision de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Andrés Virgili, avec adresse au 20, Hinterbergstrasse, 6330 Cham (ZG), Suisse
- Rodney R. Filcek, avec adresse au 4500, Dorr Street, 43615 Toledo, Ohio, Etats-Unis,

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012017197/17.

(120021562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Tone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.493.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TONE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012016951/11.

(120020157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Unternehmensgruppe Theo Müller, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.375.

Avec effet au 12 janvier 2012, le nombre de gérants a été réduit à quatre et M. Volkard Otto Mett a été démis de ses fonctions de gérant de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Unternehmensgruppe Theo Müller S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012016965/14.

(120020352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2012.

Barrèspar S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 mars 2011.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

BARRESPAR S.A.

Référence de publication: 2012017145/16.

(120021262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Bragance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 146, Muhlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 141.098.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date 25 janvier 2012 que:

- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 27, rue de Bragance L-1255 Luxembourg au 146, Muhlenweg L-2155 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012017149/12.

(120021208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Brananova Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.162.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRANANOVA LIMITED S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012017151/12.

(120021201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Ilustre Prémio, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3321 Berchem, 15B, rue Meckenheck.
R.C.S. Luxembourg B 166.693.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

La succursale a les caractéristiques suivantes:

- La dénomination de la Succursale: ILUSTRE PRÉMIO
- L'adresse de la succursale est établie au 15B, rue Meckenheck, L-3321 Berchem.
- Son objet consiste à la commercialisation au détail de montre et d'article de joaillerie, dans un établissement spécialisé; commercialisation au détail de nouveaux articles dans un établissement spécialisé.
- Représentant permanent de la succursale: De Castro Rodrigues Pedro Miguel demeurant au 15B, rue Meckenheck, L-3321 Berchem, avec pouvoir de représenter la Succursale à l'égard des tiers et des autorités de Luxembourg et dans toutes les procédures judiciaires. La succursale est valablement engagée par la signature de son représentant permanent.

La société a les caractéristiques suivantes:

- Dénomination sociale de la société: ILUSTRE PREMIO - LDA
- La forme sociale de la société est «SARL»
- Le N° d'immatriculation de la société: 508979048
- Le registre auprès duquel la Société est enregistrée: Conservatoire du registre de commerce de Porto.
- Le siège social de la société: Largo da Lapa, N°27, P-4970-434 ARCOS DE VALDEVEZ
- Personnes ayant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

Le conseil de gérance:

Rodrigues Carvalho Claudia Sofia

Lugar Mouriz, Pico de Regalados

P-4730-394 Pico de Regalados / Vila Verde

Fonction: Gérante

De Castro Rodrigues Adérito José

Lugar da Vila, 647

P-4730-394 Pico de Regalados / Vila Verde

Fonction: Gérant

De Castro Rodrigues Pedro Miguel

15B, rue Meckenheck

L-3321 Berchem

Fonction: Gérant

Fait à Luxembourg, le 27 Janvier 2012.

Référence de publication: 2012019766/37.

(120023722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Böhrs + Böhrs Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.162.

—
Frau Edith MAERTEN hat sein Mandat als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft mit Wirkung zum 25.11.2011 niedergelegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017153/10.

(120020875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

C.Mex & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.769.

—
Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2012.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
 Signature

Référence de publication: 2012017154/12.

(120021530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Canal House International Holding S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
 R.C.S. Luxembourg B 70.420.

Le Bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 31.01.2012.

Référence de publication: 2012017174/11.

(120021082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Carla Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
 R.C.S. Luxembourg B 109.420.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 06/12/2011.

Signature.

Référence de publication: 2012017176/10.

(120020823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Celfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 R.C.S. Luxembourg B 76.198.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012017178/12.

(120021194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Tofri S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.
 R.C.S. Luxembourg B 73.446.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2011

L'assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs actuels à savoir:

- Monsieur: BERNARD Frank, demeurant avec adresse professionnelle à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch;
- Madame DUPONT Marie-Josée, demeurant avec adresse professionnel à L-6415 Echternach, 9-13, rue Bréilekes;
- Monsieur LINDEN Nicolas, demeurant à L-6833 Biver, 2, Haaptstrooss

sont reconduits.

2) Les mandats des administrateurs reconduits prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur l'exercice 2016.

3) Est élu en tant que commissaire aux comptes de la société en remplacement de Monsieur Alphonse WEBER:

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise EBC, European Business Consulting S.à r.l. 66, rue de Gasperich L-1617 Luxembourg.

4) Le mandat du commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur l'exercice 2016.

5) Est nommée administrateur-délégué de la société: Monsieur: BERNARD Frank, demeurant avec adresse professionnelle à L-4440 Soleuvre, 125, rue d'Esch.

Soleuvre, le 6 février 2011.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2012018560/26.

(120022457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

CIMC TGE Gasinvestments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 137.648.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 2 janvier 2012.

CIMC TGC GASINVESTMENTS SA

Signature

Référence de publication: 2012017180/13.

(120020862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Cipriani International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.839.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012017181/10.

(120021509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

City-Image S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Z.I. Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 60.050.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012017183/9.

(120021545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Cofilux Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.619.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012017185/12.

(120021268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

S.E.F.I.T. S.A., Société Européenne pour le Financement d'Initiatives Textiles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 52.995.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 janvier 2012 que:

1. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre des membres composant le conseil d'administration de 6 à 8.
2. L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2011:
 - Monsieur Alain LAM, né à Rose Hill (Ile Maurice), le 28 février 1969, demeurant à L-7531 Mersch, 24, rue du Docteur Ernest Feltgen;
 - Monsieur Patrick MOINET, né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant à L-2172 Luxembourg, 37 rue Alphonse Munchen.

3. Le conseil d'administration de la société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Bruno Beernaerts
- Madame Elena Schneider
- Monsieur Giovanni Schneider
- Monsieur Umberto Giovine
- Monsieur Marco Schneider
- Monsieur Daniele Schneider, Président du Conseil d'Administration et Administrateur Délégué
- Monsieur Alain Lam
- Monsieur Patrick Moinet

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 2 février 2012.

Référence de publication: 2012017542/27.

(120020792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

B.R.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 56.063.

CONFORMEMENT A L'AGO DU 3^{ème} LUNDI DE MAI 2011,

IL ÉTAIT APPROUVE

I. MODIFICATION D'ADRESSE

Ancienne adresse: 37 Val St André

L-1128 Luxembourg

Nouvelle adresse: 12 Rue Jean Engling

L - 1466 Luxembourg

II. RENOUVELLEMENT DES ORGANES SOCIAUX, MANDATAIRES

COMPOSITION DES MANDATAIRES, dont mandats ont été renouvelés pour une période de 6 ans échéant lors de l'AGO de mai 2017.

Administrateurs (faisant élection de domicile au siège de la société)

MARS MANAGEMENT S.A. - 12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Mr Johan CUYPERS - 12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Mr François de PITTEURS - 12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Administrateur délégué

Mr François de PITTEURS - 12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Commissaire

CAPITAL CORP S.A. - 12 Rue Jean Engling - L 1466 Luxembourg

Signature.

Référence de publication: 2012018620/26.

(120023141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Cofilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 127.619.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012017186/12.

(120021275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Fire Line Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 107.127.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 2 février 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société anonyme FIRE LINE HOLDING S.A., dont le siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, a été dénoncé en date du 22 octobre 2009.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Pierre-Yves MAGEROTTE, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 23 février 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pierre-Yves MAGEROTTE

Le liquidateur

Référence de publication: 2012017646/21.

(120021452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.822.

Les comptes annuels de la société au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012017187/12.

(120021328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Eifel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.410.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 163.855.

EXTRAIT

La société Neuheim Management V S.à r.l. & Partners S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, associé de la Société, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 161131, a changé de nom.

Sa nouvelle dénomination est la suivante: Eifel Management S.à r.l. & Partners S.C.A.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2012.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Sennigerberg

Référence de publication: 2012017212/20.

(120020816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.822.

Les comptes annuels de la société au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012017188/12.

(120021350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Cofival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 115.822.

Il est porté à la connaissance de tous que:

- le nom du Commissaire aux comptes n'est pas Dick Oppelaar, mais Dirk Oppelaar, avec adresse à 12, Rue de l'Arquebuse -1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2012017189/13.

(120021555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

LBREP II MC&S S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 125.658.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 31 janvier 2012 que:

A compter du 1^{er} février 2012, Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie A de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 1^{er} février 2012, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Rodolpho Amboss
- Monsieur Robert Shaw
- Monsieur Christophe Mathieu

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Michaël Madar
- Monsieur Laurent Forget

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait conforme

LBREP II MC&S S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012018649/26.

(120022781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 26.440.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 juin 2011

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'administrateur des personnes suivantes:

- Monsieur Nicolas HOMSY, administrateur de société, né le 10 mars 1942 à Aleppo, demeurant professionnellement au 104 Lancaster Gate, Londres W2 3NT, Grande Bretagne;

- Madame Virginie ISSUMO, employée, née le 13 septembre 1968 à Lulumbashi, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg;

- Monsieur Gilbert MULLER, administrateur de société, né le 6 février 1949 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

Le mandat de président du conseil d'administration de Monsieur Nicolas HOMSY est également renouvelé pour une nouvelle période de un an jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2012.

L'Assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de la société AUDIEX S.A., anciennement sise 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg et transférée 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE EUROPEENNE DE PROMOTION (CEP) S.A., SPF

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2012018811/29.

(120023537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Compagnie d'Investissement des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2012.

Référence de publication: 2012017190/10.

(120021400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2012.

Arendt Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société tenue en date du 30 janvier 2012

En date du 30 janvier 2012, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2012:

* Monsieur Guy HARLES

* Monsieur Bruno GASPAROTTO
 * Monsieur Claude KREMER
 * Madame Marie-Jeanne CHEVREMONT-LORENZINI
 * Monsieur Michel RAFFOUL
 * Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN
 * Monsieur Thierry LESAGE

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2012.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2012018714/22.

(120023435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2012.

Albina Real Estate, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 105.231.

—
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession signé en date du 22 décembre 2011 avec la société Albina Holding, la société Ray Holding devient propriétaire de 1.000 parts sociales et la société Albina Holding n'est donc plus associée de la société.

A l'issue de cette cession, l'actionariat de la société se compose comme suit à la date du 22 décembre 2011:

- Ray Holding: 1.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 février 2012.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012018169/16.

(120022259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

Alpha Investor Services Management, Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.086.

—
Extrait des résolutions prises en Assemblée Générale Ordinaire du 13 janvier 2012

Première résolution

L'Associé Unique nommé avec effet immédiat, en qualité d'administrateur de la société (membre du Conseil d'Administration), pour une période s'achevant lors de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2013:

Monsieur Charles HAMER

Né le 30 janvier 1948 à Luxembourg

Demeurant 69 rue des Carrières L-1316 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012018170/16.

(120022385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

AGP C1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.187.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil de gérance en date du 06/02/2012

Résolution unique

Le conseil de gérance de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ce avec effet au 07/12/2012.

Luxembourg, le 06/02/2012.

Justin Egan
Class A Manager

Référence de publication: 2012018167/15.

(120022531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2012.

U.A.I. (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020194/9.

(120025205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

U.A.I. (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020192/9.

(120025207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

U.A.I. (Luxembourg) Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.494.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020191/9.

(120025204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

U.A.I. (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 105.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020190/9.

(120025208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.

Trends Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.323.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012020187/9.

(120025194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2012.
